PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE TRÉDUDER

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION / TOME 1

SOMMAIRE

INTRODUCTION / 5

PRÉAMBULE / 6
PIÈCES DU PLU / 7
CONTEXTE / 9
BILAN DU POS EN VIGUEUR / 11

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE / 15

CONTEXTE URBAIN / 16
CONTEXTE PAYSAGER / 18

DIAGNOSTIC TERRITORIAL / 21

ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE / 22
HABITAT ET LOGEMENT / 25
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / 30
MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS / 34
ÉQUIPEMENTS ET SERVICES / 39
LOI LITTORAL / 41

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT / 43

ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGES / 44

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE / 58

RISQUES ET NUISANCES / 61

GESTION DES RESSOURCES / 66



PRÉAMBULE / 6
PIÈCES DU PLU / 7
CONTEXTE / 9
BILAN DU POS EN VIGUEUR / 11



PRÉAMBULE

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est l'instrument privilégié de planification territoriale des collectivités locales, par lequel elles peuvent maîtriser et orienter le développement urbain de la commune.

L'élaboration d'un PLU est l'occasion d'élaborer un projet de territoire à horizon 10-15 ans. Ce projet doit répondre aux enjeux locaux, en termes d'habitat, d'emploi, d'équipements, de services, de commerces, de déplacements et de protection de l'environnement bâti et naturel.

Le PLU est un document accessible et opposable à tous. Il détermine l'occupation et l'affection des sols, et définit les règles pour quiconque veut construire, modifier, transformer, réhabiliter ou agrandir une construction.

Outil à vocation réglementaire, le PLU organise le cadre de vie des Tréduderois et exprime le projet de la commune pour les années à venir à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), en compatibilité avec les documents de planification supracommunaux.

Le PLU doit être compatible avec les lois d'urbanisme et d'aménagement et permettre la mise en œuvre des principes généraux d'aménagement énoncés par le Code de l'urbanisme avec notamment comme exigences :

- Une utilisation économe de l'espace et la limitation de l'étalement urbain par le renouvellement urbain
- L'équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels
- La mixité urbaine : mixité sociale, mixité des fonctions

Le 30 janvier 2015, le Conseil municipal a prescrit, par délibération, l'élaboration du Plan local d'urbanisme.

Les objectifs définis dans cette délibération relative à la révision du PLU sont les suivants :

- Valoriser le patrimoine bâti identitaire
- Préserver le caractère rural de la commune
- Préserver l'unité patrimoniale du centre-bourg
- Permettre l'installation de nouveaux ménages par la création de logements

- adaptés, notamment d'un lotissement
- Valoriser le côté maritime de la commune



PIÈCES DU PLU

Conformément à l'article L. 151-2 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLU comprend :

- Le rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Le règlement comprenant la règle écrite et des documents graphiques
- Les annexes (périmètres divers)

Les pièces composant le PLU doivent être cohérentes entre elles, et plus particulièrement s'articuler autour du PADD.

Le rapport de présentation

Il expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il analyse également l'état initial de l'environnement et explique les choix retenus pour définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ainsi que la délimitation des zones. Il expose les motivations des dispositions du règlement.

Enfin, il évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement, et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le PADD représente le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune pour les dix à quinze années à venir.

Il définit pour l'ensemble du territoire de la commune des orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune. Ces orientations apportent des réponses aux problèmes mis en évidence dans le diagnostic territorial et prennent en compte les besoins futurs.

Pierre angulaire du PLU, le PADD définit des objectifs et orientations qui sont déclinés dans toutes les autres pièces du PLU. Le PADD fait l'objet d'un débat en conseil municipal.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation exposent de façon synthétique, sous forme de fiches écrites et de schémas pour les principaux lieux de projet à venir, les enjeux urbains, les principales affectations et orientations de programme, les principes de composition urbaine ainsi que les équipements publics envisagés sur un secteur donné.

Les orientations d'aménagement s'imposent aux opérations d'aménagement et de construction en termes de compatibilité et non de conformité.

Les orientations d'aménagement sont élaborées en cohérence avec le PADD d'une part et avec le règlement et ses documents graphiques d'autre part.

Le règlement

Il fixe, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés à l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme. Le règlement délimite les zones urbaines ou à urbaniser, ainsi que les zones naturelles, agricoles et forestières à protéger. Il définit notamment, en fonction des zones et des circonstances locales, les règles concernant l'implantation des constructions. Dans certaines zones, il peut interdire les constructions nouvelles.

Il se compose d'une règle écrite et de documents graphiques. Le règlement écrit décline les différents types de zones et la réglementation qui s'y applique. Les documents graphiques précisent et délimitent des zones à l'intérieur desquelles un règlement spécifique s'applique ou qui relèvent de dispositions particulières. Ils délimitent ou identifient également des secteurs ou espaces faisant l'objet de règles particulières (emplacements réservés, espaces boisés classés, etc.).

Ces documents composant le règlement s'imposent aux projets en termes de conformité, les règles qu'il énonce doivent être respectées strictement.

Les annexes, le plan des servitudes d'utilité publique

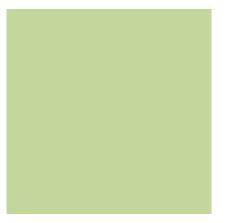
Intégrées au PLU à titre d'information, les annexes

constituent cependant une pièce obligatoire du dossier.

Leur utilité est triple : elles servent de complément au rapport de présentation, d'aide à la réalisation des projets et de complément aux dispositions réglementaires du PLU.

Ces annexes se composent des périmètres institués indépendamment du PLU : périmètres de ZAC, droit de préemption urbain, périmètres de zones d'étude, etc.

Les servitudes d'utilité publique, communiquées par le préfet dans un but d'intérêt général, comportent notamment la liste des monuments historiques protégés, les servitudes de passage des canalisations de transport de gaz et d'électricité, les servitudes de protection des transmissions radioélectriques, etc.



CONTEXTE

Située dans le Trégor occidental, Tréduder est une commune littorale qui accueille environ 200 habitants et s'étend sur 4,8 km². La commune s'apparente à une étroite bande de terre, d'une longueur d'environ 4 kilomètres.

Tréduder est localisée à 70 kilomètres environ de Saint-Brieuc et à 15 kilomètres au sud-ouest de Lannion. Elle bénéficie d'une position géographique particulière. Elle est bordée par la Manche au nord, par le ruisseau du Yar à l'ouest et par le ruisseau du Roscoat à l'est. Elle a, à l'est, une frontière administrative commune avec Saint-Michel-en-Grève et Plouzélambre, à l'ouest, avec Plestin-les-Grèves et, au sud, avec Lanvellec.

Tréduder appartient à Lannion-Trégor Communauté. Cette Communauté d'agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2003. Elle a fusionné en 2017 avec la Communauté de communes du Haut-Trégor et celle de la Presqu'île de Lézardrieux.
L'Établissement Public de
Coopération Intercommunal (EPCI)
compte environ 100 000 habitants
et regroupe 60 communes.
Tréduder est, en matière
démographique, la seconde plus
petite commune de
l'intercommunalité.

La nouvelle Communauté de communes a notamment pour fonction d'élaborer le Schéma de cohérence territoriale et d'en assurer l'animation dans la durée.

Le contexte administratif et géographique Source : Lannion Trégor Communauté



ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS D'ORDRE SUPERIEUR : SCOT, SDAGE, SAGE

Le Plan local d'urbanisme est un document s'inscrivant dans une hiérarchie de normes. Il s'impose à certains documents et doit être compatible avec les documents d'ordre supérieur.

La loi ENE du 12 juillet 2010 a hissé le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) au rang de document stratégique de référence intercommunale, en transformant ce schéma en un document pivot dont le caractère prescriptif à l'égard des documents locaux d'urbanisme est considérablement renforcé. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a plus récemment confirmé le rôle du SCoT comme « intégrateur » des politiques publiques en matière d'aménagement. Le Code de l'urbanisme dispose que le SCoT devient le principal document avec lequel le PLU doit être compatible. C'est au SCoT d'être compatible avec les documents d'urbanisme de rang supérieur. Il n'en demeure pas moins indispensable de s'assurer que le PLU respecte les orientations fixées par ces documents.

Le Schéma de cohérence territoriale du Trégor

La commune adhère au Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor qui est compétent en matière de Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Le SCoT du Trégor a été approuvé en 2013. Il est actuellement en révision.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne

Ce document cadre décrit la stratégie adoptée à l'échelle du bassin Loire Bretagne en vue de stopper la détérioration des eaux et de retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes, en tenant compte des facteurs naturels, techniques et économiques.

Le SDAGE en vigueur pour la période 2010-2015 a été adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne en octobre 2009. Le projet de SDAGE pour les années 2016 à 2021 a été adopté le 2 octobre 2014. Celui-ci devrait être adopté de manière définitive au cours de l'année 2015.

Le Schéma d'Aménagement de la Baie de Lannion

Tréduder est entièrement compris dans le périmètre du SAGE. Les études ont débuté en janvier 2011. Les tendances, les scénarios et le choix de la stratégie ont été validés par la Commission Local de l'Eau (CLE) le 18 janvier 2016. Le projet devrait être prochainement approuvé par arrêté préfectoral.



BILAN DU POS EN VIGEUR

Tréduder dispose d'un POS approuvé en 2001. Une procédure de modification du POS a été menée en 2007. Le POS en vigueur découpe le territoire de la commune en différentes zones :

Les zones urbaines, classées en « U »

Ces zones à vocation d'habitat et/ou d'activités économiques sont construites ou immédiatement constructibles car les équipements publics (eau, voirie, assainissement) existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions.

Quatre zones « U » sont prévues dans le POS. Elles sont situées au bourg, à Kerdudal, à Brelan et à Toul Trivian.

Les zones urbaines regroupent un total de 14 hectares, soit 2,9 % du territoire.

Les zones à urbaniser, classées en « NA »

Il s'agit de zones, qui, du fait de leur situation favorable à proximité de quartiers bâtis, ont une vocation urbaine, mais dans lesquelles un plan d'aménagement est nécessaire à cause de la taille ou de la configuration du parcellaire.

Le POS définit des secteurs « NAr », opérationnels immédiatement, et des zones « NAs » qui ne peuvent être urbanisées sans une procédure de modification ou de révision du POS.

Les zones à urbaniser regroupent un total de 4,8 hectares, soit 1 % du territoire.

Les zones agricoles, classées en « NC »

Ces zones comprennent tous les terrains qui doivent être conservés pour les besoins de l'agriculture, et le développement des activités agricoles.

Le classement en « NC » autorise la réalisation de constructions et installations nécessaires au fonctionnement des exploitations. À l'inverse, le règlement limite strictement les possibilités d'implantation de construction à usage non agricole qui pourraient à terme générer des contraintes pour les exploitations.

Les zones agricoles regroupent un total de 159,32 hectares, soit 33,2 % du territoire.

Les zones naturelles, classées en « ND »

Ce sont des zones à protéger en raison, d'une part, de l'existence de risques ou de nuisances, et d'autre part, de la qualité des sites, des milieux naturels, et de leur intérêt esthétique ou écologique.

Sur la commune, sont notamment concernés :

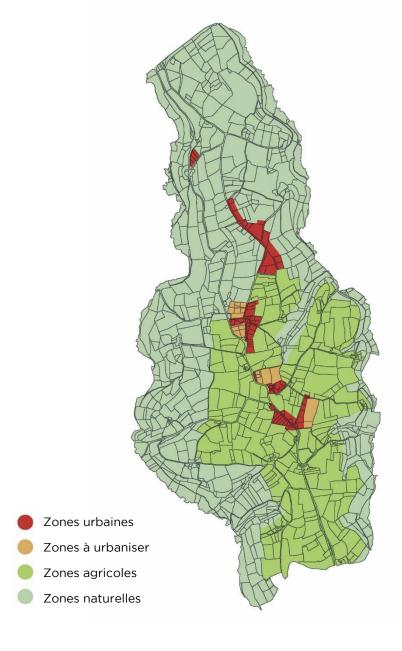
- L'intégralité des vallées du Yar et du Roscoat
- Le coteau maritime de Pont Ar Yar et le plateau agricole retro-littoral
- Le périmètre de protection du captage d'eau potable sur le Yar

Les zones naturelles regroupent 4 sous- secteurs visant à la protection des milieux naturels de la commune :

- NDI: protection des espaces remarquables, conformément aux dispositions de la loi littoral (article L.146-6 du Code de l'urbanisme)
- NDb: protection du captage d'eau potable sur le Yar
- NDs: protection des zones naturelles classées en site archéologique
- NDbs: protection du captage d'eau potable sur le Yar et site archéologique

Les zones naturelles regroupent un total de 301,9 hectares, soit 62,9 % du territoire.

Le zonage du POS en vigueur



LES OBJECTIFS DU POS DE 2001

Les objectifs démographiques et de production de logements formulés en 2001 sont proches des résultats constatés en 2012.

Le POS était calibré de manière à permettre la construction d'environ 1 logement par an. Cet objectif correspond à la tendance observé sur la période 2003 / 2014.

Toutefois, la volonté de favoriser l'installation de jeunes couples en ouvrant les possibilités de construction individuelle pavillonnaire ne s'est pas traduit dans la réalité. La commune connaît, depuis 2001, un vieillissement rapide de la population.

Par ailleurs, les nouvelles constructions ont principalement été bâties hors du bourg, contrairement à l'objectif de limiter le mitage de l'espace.

En matière de développement, le tourisme est identifié dans le POS comme étant un levier d'action. Il était préconisé de diversifier le type de tourisme, en s'appuyant notamment sur les richesses du patrimoine architectural et historique et sur les qualités paysagères des sites. Depuis, des actions allant dans ce sens ont été menées. À titre d'exemple, Tréduder a participé pour la première fois en 2015 au « Circuit des chapelles » organisé par

l'Office Culturel Municipal de Plestin-les-Grèves.

Enfin, les objectifs fixés en matière de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels sont globalement atteints.

Concernant l'activité agricole, le POS fixe comme objectif de préserver les espaces agricoles existants. Sur la période 2000 à 2012, aucune consommation d'espace classé en zone agricole n'a été recensée.

Période analysée : 2000/2012	Consommation par l'habitat	Consommation par l'activité économique	Consommation par la création d'équipements	Consommation tendancielle sur 10 ans
Espaces artificialisés	0 ha	0 ha	0 ha	0 ha
Espaces agricoles	2,22 ha	0,01 ha	0 ha	1,86 ha
Espaces naturels	0,58 ha	0 ha	0 ha	0,48 ha
TOTAL	2,8 ha	0,01 ha	0 ha	2,34 ha
IOIAL	2,81 ha			2,34 IId

Bilan de la consommation des espaces

LA CONSOMMATION DES ESPACES

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (loi Grenelle) et encore davantage depuis le vote de la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (loi ALUR), la lutte contre l'artificialisation des sols est un objectif majeur du Code de l'urbanisme. À ce titre, le PLU doit proposer une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan. Cette analyse est un outil de connaissance et de contrôle du territoire qui doit aboutir à la fixation d'objectifs chiffrés de limitation ou de modération de la consommation de ces espaces.

L'analyse proposée est basée sur le croisement entre :

- ❖ Une comparaison des photographies aériennes des années 2000 et 2012, afin de déterminer précisément la consommation du foncier par l'habitat, le développement économique et la création d'équipements.
- Les données issues de la carte d'occupation des sols Corine Land and Cover. La nomenclature Corine Land and Cover, qui identifie 13 milieux, a été simplifiée en 3 types d'espaces (espaces artificialisés, espaces agricoles, espaces naturels).

Une consommation modérée des espaces

Sur la période 2000 à 2012, 2,81 hectares ont été consommés (0,59% de la superficie communale), soit une moyenne de 0,23 hectare par an. La consommation des espaces est quasi exclusivement liée à la construction de nouveaux logements (99,6%).

L'urbanisation a principalement impacté le milieu agricole, à hauteur de 79 % de la consommation des espaces. Cela équivaut à 2,23 hectares de terres agricoles consommés.

Une consommation diffuse et des zones « à urbaniser » surdimensionnées

L'artificialisation des sols s'est répartie de la manière suivante :

- ❖ 94 % de l'artificialisation des sols s'est faite à l'extérieure de l'enveloppe urbaine du bourg (enveloppe définissant les limites de l'urbanisation du bourg). La construction de logements nouveaux s'est toutefois essentiellement concentrée dans le hameau de Kerdudal.
- ❖ 58 % au sein des zones U.
- ❖ 35,6 % au sein des zones NA, soit 1 hectare. Seulement 18,8 % des zones NA du POS ont été urbanisées depuis 2000.
- 6,4 % au sein des zones naturelles.



- Consommation d'espaces agricoles
- Consommation d'espaces naturels
 - Analyse de la consommation des espaces entre 2000 et 2012
 Source : Perspective. Atelier d'urbanisme







PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

CONTEXTE URBAIN / 16
CONTEXTE PAYSAGER / 18

La paroisse de Tréduder est mentionnée dès 1330. Elle est créée suite au démembrement de la paroisse de Plouzélambre. Elle est d'abord mentionnée sous le nom de Tredudel, puis sous sa forme actuelle dès la fin du 14ème siècle.

La paroisse élit sa première municipalité au début des années 1790. En 1804, la succursale de Tréduder est fusionnée à Saint-Michel-en-Grève. Elle connaît une seconde fusion avec Plouzélambre en 1807, avant d'être à nouveau érigée en succursale en août 1843.

UNE URBANISATION DIFFUSE HISTORIQUE

Le développement de Tréduder s'est opéré, au fil des siècles, sous la forme d'une urbanisation diffuse. Le bâti ancien est principalement implanté le long des routes et chemins secondaires, dans les creux des reliefs, protégé des vents. Les cadastres datant du 19^{ème} siècle présentent une multitude de hameaux, de taille quasiment équivalente, répartis sur l'ensemble du plateau agricole. Cette dispersion peut s'expliquer par la nécessité d'utiliser au mieux les terres agricoles de qualité en réservant les terres moins fertiles pour la construction.

LA REPARTITION ACTUELLE DU BATI

La comparaison entre les cadastres du 19^{ème} siècle et le cadastre actuel



Carte d'État-Major (19ème siècle)
Source : géoportail.fr

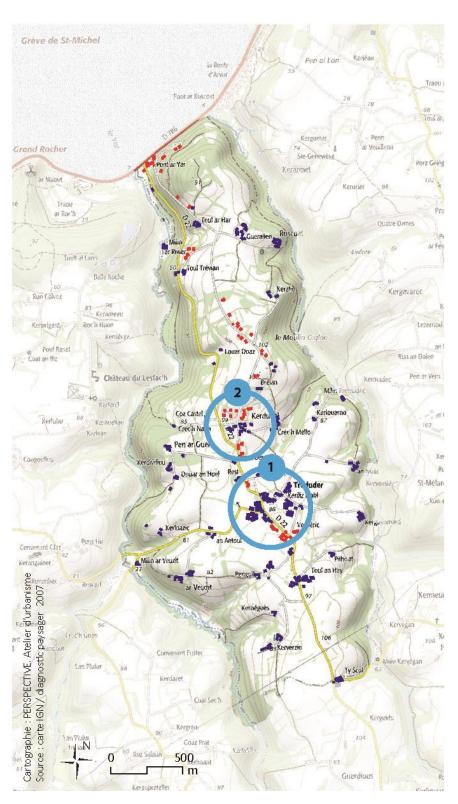
révèle un développement urbain très faible.

Dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, les maisons ont été construites sur les points hauts, le plus souvent le long de la route des crêtes. Elles jouissent d'une vue panoramique mais sont très exposées au vent et visibles dans le

grand paysage. Quelques habitations ont également été bâties le long du littoral, notamment au lieu-dit Pont ar Yar.

Au cours de la période récente, deux secteurs ont principalement bénéficiés du développement urbain, le Bourg et Kerdudal. Le Bourg, exposé vers le nord-est, est implanté au carrefour entre la route des crêtes et la route de Plestin-les-Grèves. Constitué de deux noyaux, l'église et la mairie, séparés par une grande prairie non urbanisée, il présente une bipolarisation des fonctions culturelles et administratives. La trame bâtie est très aérée. L'église Saint-Théodore et les maisons les plus anciennes du bourg sont en retrait de la route départementale, les maisons plus récentes sont construites le long de la route départementale. Ce secteur présente des qualités paysagères importantes. Il semble notamment stratégique de préserver le « vide fédérateur » de la prairie qui offre des vues d'ensemble de qualité, notamment entre l'église et la mairie, et vers le grand paysage.

Kerdudal, construit sur une pente exposée vers le sud-est, se situe au point de divergence entre route départementale et route «romaine», à proximité de vestiges archéologiques. Le hameau présente un aspect hétérogène où cohabitent bâti ancien et constructions nouvelles, dont certaines ont été conçues en auto et écoconstructions. Les extensions récentes, de type pavillonnaire, se sont développées en prenant appui sur l'ancienne voie romaine. Les habitations les plus récentes s'intègrent peu dans le paysage.



- 1. Le bourg 2. Kerdudal
- Construction ancienne (avant 1948)
- Construction récente (après 1948)

UN CADRE NATUREL ET PAYSAGER DE VALEUR







Photographies: patrimoine.regionbretagne.fr / Perspective. Atelier d'urbanisme

Tréduder dispose d'un environnement de grande qualité. Entre paysage maritime et paysage rural, le territoire est caractérisé par une forte diversité d'espaces naturels : coteaux boisés, plateau agricole, vallées littorales, espace bocager.

Le coteau situé entre les vallées du Yar et du Roscoat constitue la seule façade maritime de la commune. Tréduder possède un paysage davantage agricole que littorale. Le plateau est enserré entre les deux vallées profondément encaissées. Le paysage est, du fait du relief, très fermé dans ces deux vallées. Il est nettement plus ouvert sur le plateau central et vers le bourg.

Les milieux naturels (boisements, prairies humides...) sont présents notamment le long des vallées et des cours d'eau et sur la crête de Pont ar Yar. Au contraire, le plateau agricole ne comporte que peu de bosquets. Localement, surtout dans la partie sud du plateau agricole, les talus plantés témoignent de l'ancienne trame bocagère. Les petites vallées qui entaillent la commune constituent également des coulées vertes dans le paysage.

Ces ensembles paysagers, supports d'une biodiversité riche, participent à la qualité de vie de Tréduder. Aujourd'hui, le niveau de connaissance relatif à la faune et à la flore de la commune est relativement faible. La commune n'est soumise à aucun inventaire environnemental (ZNIEFF, ZICO,

Natura 2000, etc.). Une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 (Roc'h hirglaz) est cependant identifiée en limite nord-ouest de la commune. Elle correspond à un site d'hivernage pour les Chiroptères (Petits et Grands Rhinolophes).

LES GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES

La composition paysagère de la commune dépend fortement de sa topographie. La commune peut se diviser schématiquement en cinq parties :

Le plateau agricole

Il occupe la plus grande partie du territoire communal et possède un relief relativement doux. Sur le plateau, les talus bocagers sont encore présents (particulièrement aux abords des vallées) mais insuffisamment pour structurer fortement l'espace. Ils participent néanmoins à créer le caractère rural du secteur.

La partie nord du plateau offre des vues lointaines sur la lieue de Grève. Le bâti est relativement peu présent dans ce secteur, et essentiellement constitué de bâtiments d'exploitation, dont une part n'est plus en activité. Les bosquets et haies créent un maillage protecteur pour le bâti et atténuent l'impact des constructions sur le paysage.

L'espace agricole a été globalement préservé du fait de la faible densité des réseaux de communication et de l'urbanisation limitée qu'a connu la commune ces dernières décennies.

Les vallées du Yar et du Roscoat

Elles se situent à cheval sur les communes de Tréduder et les communes limitrophes. Très perceptibles dans le paysage, elles contrastent fortement avec le reste du territoire. Ce sont des vallées étroites et encaissées dans leur partie aval. Elles se caractérisent par des versants abrupts, qui remontent sur environ quatre kilomètres à l'intérieur des terres. Leurs pentes comportent de nombreux boisements, principalement constitués d'un mélange de futaie de feuillus et taillis, qui confèrent à ces espaces un caractère fermé et une ambiance très naturelle et intimiste. Une urbanisation traditionnelle est implantée le long de ces vallées. Principalement constitué de fermes et d'anciens moulins, le bâti s'intègre bien dans le paysage. Au débouché des vallées, quelques habitations plus récentes ont été construites.

La vallée du Roscoat

Seule la partie aval de la vallée présente des caractéristiques littorales. Outre son paysage remarquable et ses pentes « montagnardes », cette vallée possède un patrimoine faunistique et floristique largement méconnus.

La vallée du Yar

Elle possède un bassin versant plus étendu que celle du Roscoat. Sa partie à l'ambiance littorale se situe en aval du lieu-dit « Milin ar Veuzit ». À partir de ce secteur, la vallée s'encaisse de manière importante dans le plateau et présente principalement des pentes boisées de hêtres.

Le coteau maritime

Cet espace est constitué d'une crête surplombant la lieue de Grève. En pente régulière, il culmine à 91 mètres. Il est encadré par le débouché des vallées du Yar et du Roscoat. Le sommet de la crête est très largement couvert par des boisements. Le versant littoral est couvert par la lande et les friches. Quelques habitations se sont construites à flanc de coteaux.

L'estran de la lieue de Grèves

La façade maritime de Tréduder est constituée par une portion de l'anse orientale de la vaste lieue de Grève. Cette baie de cinq km² émerge presque totalement aux grandes marées basses. Elle est notamment caractérisée par un estran à très faible pente de près d'un kilomètre de large.

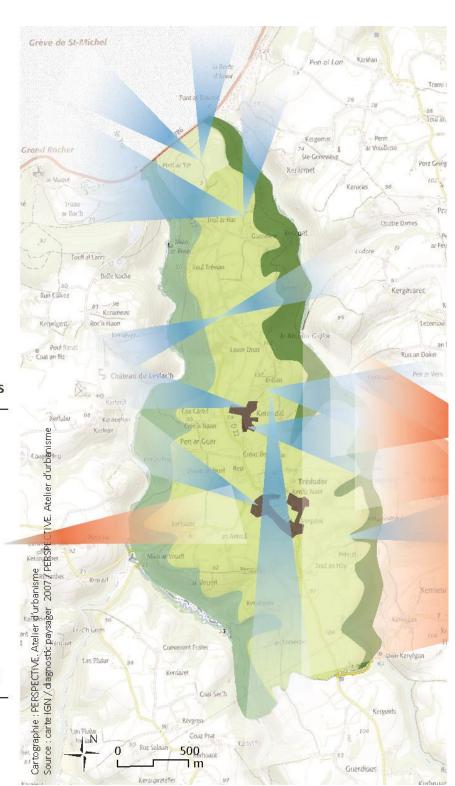
C'est un espace sablo-vaseux fréquenté par de nombreux oiseaux en hivernage. La route littorale (RD 786) est protégée sur toute sa longueur par un enrochement en blocs de granit rose. Au débouché du Yar et du Roscoat, un secteur connait un démaigrissement du sable qui laisse affleurer les rochers (en 2014, un recul des dunes de 14 mètres a été identifié), et en fait une zone d'accumulation des algues vertes qui ne peuvent y être ramassées facilement. Ce phénomène, qui s'est accentué au cours des dernières années, a un impact visuel très fort, et constitue également une nuisance olfactive importante.

LES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE

La topographie et le maillage viaire dégagent des vues lointaines depuis et vers Tréduder, notamment :

- Des vues latérales vers les plateaux agricoles voisins et des points remarquables tels que le château de Leslac'h, la chapelle Saint-Mélard, le clocher de Tredrez
- Des vues frontales sur la baie de Saint-Michel en Grève et l'estran, entre les points hauts du plateau
- Le belvédère situé sur le coteau maritime offre de belles vues panoramiques sur le Beg ar Forn de Trédrez, le Beg Douar et le grand rocher de Plestinles-Grèves

- Depuis les abords de la chapelle Saint-Mélard, une vue panoramique sur la façade est du bourg et des hameaux repartis le long de la ligne de crête.
- Depuis la route de Plestinles-Grèves, un seul point de vue sur la façade ouest du bourg



LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

- Le plateau agricole
- La vallée du Roscoat
- La vallée du Yar
- Le coteau maritime
- La lieue de Grève
- Les zones d'urbanisation (le bourg et le hameau de Kerdudal)

LES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE

- Vue lointaine depuis Tréduder
- Vue lointaine sur Tréduder

20







DIAGNOSTIC TERRITORIAL

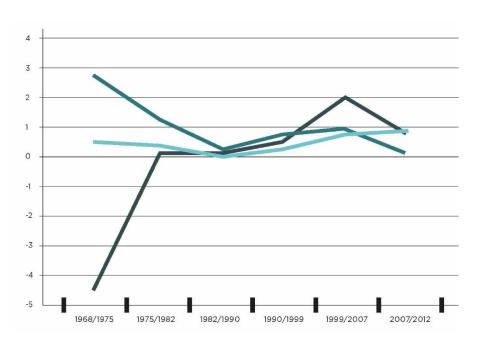
ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE / 22
HABITAT ET LOGEMENT / 25
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / 30
MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS / 34
ÉQUIPEMENTS ET SERVICES / 39
LOI LITTORAL / 41

1. ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

L'ESSENTIEL

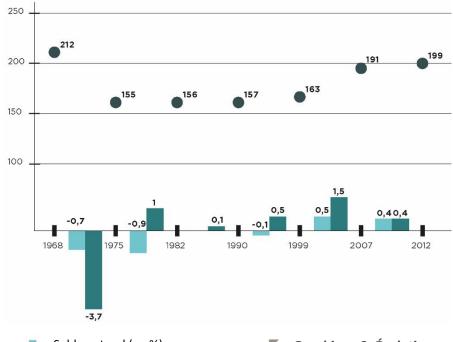
- Une population en hausse constante depuis les années 70
- Une structure démographique vieillissante, du fait du départ des moins de 59 ans et de l'arrivée de retraités attirés par la qualité du cadre de vie de la commune.
- Une réduction de la taille moyenne des ménages
- Une augmentation significative du nombre de ménages
- Des ressources par ménage dans la moyenne départementale, mais plus faibles que celles observées dans la majorité des communes littorales proches



- Tréduder
- Côtes d'Armor
- Lannion-Trégor Communauté

Graphique 1. Variation annuelle moyenne de la population (en %)

Source : Insee



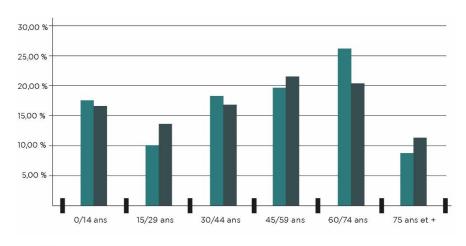
- Solde naturel (en %)
- Solde migratoire (en %)

Graphique 2. Évolution démographique
Source : Insee

Une population en très légère hausse, en corrélation avec le contexte territorial

La variation annuelle moyenne de la population (graphique n°1) est positive depuis 1975. Elle reste cependant très faible jusqu'en 1999, avant d'afficher une augmentation plus soutenue. Cela s'explique en grande partie par les dynamiques d'urbanisation qui ont eu cours sur le secteur de Lannion. À partir des années 70, Lannion et sa périphérie se sont développées grâce à l'implantation du Centre national d'étude des télécommunications et d'entreprises de hautes technologies. Jusque dans les années 90, la croissance démographique a essentiellement profitée à la première couronne lannionaise et au littoral nord. C'est à partir de 1990 que le rebond démographique a aussi profité au littoral sud, dont Tréduder fait partie.

La variation annuelle moyenne de la population observée sur la période 2007 / 2012, est très proche des moyennes observées aux échelles de Lannion-Trégor Communauté et des Côtes d'Armor. Numériquement, les variations restent toutefois extrêmement faibles sur la commune. Hormis sur la période 1999 / 2007, la population a plus connu une stagnation qu'une réelle croissance.



Tréduder

Lannion-Trégor Communauté

Graphique 3. Structure démographique

Source : Insee (données 2012)

Le littoral est souvent invariablement considéré comme un territoire attractif. En réalité, la croissance démographique sur le littoral est en partie dépendante de la proximité de pôles d'emploi. À mesure que l'on s'en éloigne, la croissance se réduit jusqu'à devenir négative. Tréduder est relativement éloigné de Lannion, principal pôle d'emploi du secteur. De plus, la commune a une position excentrée par rapport au maillage routier principal.

À l'image du littoral breton en général, l'évolution démographique de Tréduder est directement dépendante du solde migratoire (graphique n°2). Lorsque le solde migratoire faiblit, la croissance démographique est quasiment nulle. Cependant, la dépendance au solde migratoire s'est réduite depuis les années 2000. Du fait de l'installation de jeunes ménages dans les années 90 et 2000, le solde naturel est désormais positif sur la commune.

Cette réalité pourrait cependant ne pas durer si la commune n'accueille pas de nouveaux jeunes ménages dans les années à venir.

Une structure démographique vieillissante

La structure démographique est caractérisée par une surreprésentation des plus de 60 ans (graphique n°3) par rapport à la moyenne nationale, départementale et intercommunale. Le vieillissement de la population s'est accéléré entre 2007 et 2012. Sur cette période, la catégorie qui a gagné le plus de population est la tranche d'âge 60 / 74 ans (plus 21 personnes). Ce vieillissement est dû à la combinaison du départ des moins de 59 ans (moins 11 habitants entre 2007 et 2012) et de l'arrivée de retraités attirés par la qualité du cadre de vie de la commune.

Malgré ce phénomène de vieillissement de la population, la part des plus de 75 ans est très faible sur la commune. Cela s'explique notamment par l'absence de services et de commerces de proximité sur la commune.

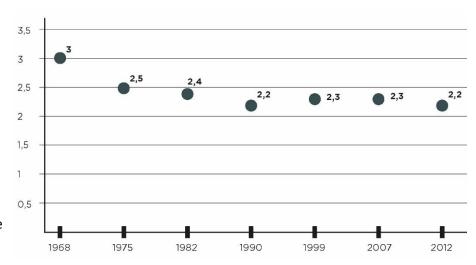
Des ménages plus nombreux et plus petits

Le nombre moyen de personnes par ménage n'a cessé de se réduire depuis les années 70. Le phénomène semble s'être toutefois stabilisé depuis les années 2000 (graphique n°4).

Cette tendance entraine une autre évolution de fond : l'augmentation significative du nombre de ménages. La commune comptait, selon l'Insee, 70 ménages en 1968, contre 90 en 2012. La part des ménages d'une et deux personnes sont les plus nombreux. Leur part est plus grande qu'elle ne l'est au niveau départemental.

Les ressources des ménages

En 2012, le revenu par unité de consommation annuel médian était de 19 588 €. Soit un niveau de vie proche de la moyenne départementale, dont le revenu par unité de consommation annuel médian est de 19 341 €. À noter toutefois qu'hormis Guimaëc, l'ensemble des communes littorales proches présentent un revenu par unité de consommation supérieur.



Graphique 4. Desserrement des ménages
Source : Insee



28 641 22 837 19 897 17 648

Revenu médian par unité de consommation Source : Insee (données 2012)

2. HABITAT ET LOGEMENT

L'ESSENTIEL

- Un rythme de construction très faible, en net ralentissement depuis 2010
- Un taux élevé de construction individuelle et de propriétaires, caractéristique d'une commune rurale
- Un nombre de résidences secondaires stable et une légère augmentation du nombre de résidences principales
- Une offre locative insuffisante
- Des prix du foncier et de l'immobilier relativement élevés
- Un potentiel de densification faible au sein de l'enveloppe urbaine du bourg

LE PARC DE LOGEMENTS

Une construction en ralentissement

Au cours des dernières années, le rythme de la construction neuve a chuté sur la commune (graphique n°1). Sur la période 2003 / 2010, 10 logements ont été construits, soit une moyenne légèrement supérieur à 1 logement par an. Depuis, le rythme de construction est particulièrement faible, avec seulement 2 logements commencés entre 2010 et 2014. Ce fléchissement s'inscrit dans un contexte généralisé de baisse de la construction à l'échelle intercommunale, en partie dû à un contexte économique défavorable.

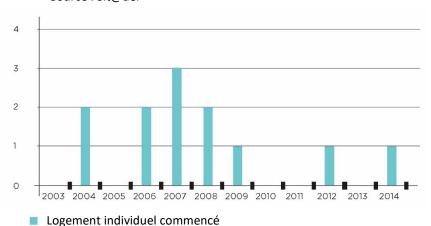
Un parc de logements caractéristique des communes rurales

La construction neuve se poursuit exclusivement en faveur de la maison individuelle. La totalité de la production entre 2003 et 2012 est de l'habitat individuel. En 2012, plus de 97 % du parc de logements est composé par l'habitat individuel. Seuls deux appartements sont recensés sur la commune. Il s'agit de deux logements conventionnés.

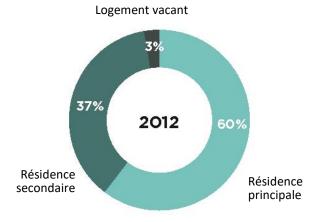
Une construction principalement absorbée par la construction de résidences principales

Sur la période 2007 / 2012, 6 nouvelles résidences principales ont été recensées, contre une augmentation de 2 logements en résidences secondaires.
L'augmentation du nombre de résidences secondaires a été moins importante que l'évolution globale du parc.

Graphique 1. Nombre de logements commencés Source : Sit@del



Logement vacant 4% 2007 Résidence secondaire Résidence principale



Graphique 2. Répartition des catégories de logements
Source : Insee

Les résidences secondaires

Entre 1975 et 1999, le nombre de résidences secondaires a quasiment doublé, passant de 32 à 62 logements. En 1999, les maisons secondaires représentaient près de 47 % du parc de logements. Depuis cette période, le nombre de résidences secondaires a légèrement diminué, pour se stabiliser autour des 55 logements.

LE POINT MORT

Le point mort mesure a posteriori la production de logements nécessaire à la stabilité démographique. Il permet de mesurer les différents niveaux d'utilisation de la construction de logements.

La construction d'un logement neuf ne permet pas uniquement une croissance démographique. Il contribue aussi à couvrir les besoins « nondémographiques ».

Les quatre caractéristiques du parc de logements sur lesquelles s'appuie le calcul du point mort sont : le desserrement des ménages, le renouvellement du parc (destruction de logements/transformations d'usage) et la part de logements vacants et de résidences secondaires.

Sur la période 1999 – 2012

- 0,4 logement par an doit être créé pour permettre le renouvellement du parc de logements (démolitions, restructurations).
- 0,25 logement par an a été absorbé par le desserrement des ménages : il faut construire davantage de logements pour conserver un même nombre d'habitants.
- 0,5 logement par an est devenu une résidence secondaire ou un logement vacant : la transformation de résidences secondaires en résidences principales entraîne l'accroissement de la population.

Le point mort est égal à 0,15 logements / an, c'est-àdire qu'il fallait construire 1 logement tous les 7 ans sur la période 1999 – 2012 pour maintenir la population.

L'OFFRE EN LOGEMENTS

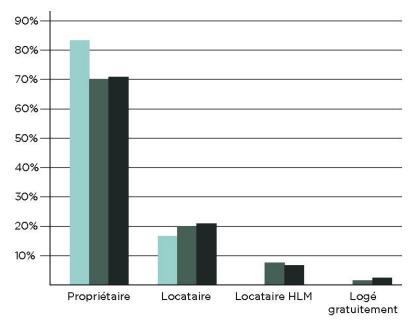
Une large majorité de propriétaires

En 2012, plus de 80 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires (graphique n°3). Ce chiffre relativement élevé, caractéristique des communes rurales, est supérieur à ceux constatés à l'échelle intercommunale et à l'échelle départementale.

Une offre locative limitée et un parc social inexistant

La part de locataires est relativement faible sur la commune. Il existe aujourd'hui une offre insuffisante de location à l'année. Cela rend le parcours résidentiel difficile sur la commune, notamment pour les jeunes ménages.

La commune ne dispose d'aucun logement social. Quatre logements conventionnés sont toutefois répertoriés (source : bilan du PLH 2008 / 2013). Le Programme local de l'habitat (PLH) de Lannion-Trégor Communauté prévoyait la construction d'un logement social sur la commune sur la période 2008 / 2013. Ce dernier n'a pas été construit. Cette réalité se fait au détriment des ménages les plus modestes, pour qui il apparaît difficile de s'installer sur la commune.



- Tréduder
- Lannion-Trégor Communauté
- Côtes d'Armor

Un marché de l'immobilier peu dynamique et une accession au foncier difficile

Selon les données DGFIP - EPFRB, le prix de l'accession dans l'ancien est compris entre 1 891 € et 1 924 € /m². Ces prix sont les plus bas observés sur le littoral de l'intercommunalité. Pour autant, à l'instar des autres communes rurales du territoire, le marché semble peu porteur sur la commune, avec des offres nombreuses et un allongement important des délais de transaction.

Par ailleurs, aucune transaction de terrain à bâtir n'a été réalisée à Tréduder ces dernières années. Graphique 3. Statuts d'occupation des logements Source : Insee (données 2012)

L'offre est d'ailleurs très faible. Pourtant, quelques demandes sont recensées en mairie chaque année.

Selon l'ADIL, le niveau de prix moyen proposé par lot sur la commune voisine de Plestin-les-Grèves est compris, en 2015, entre 44 000 € et 59 500 €. À l'échelle de Lannion-Trégor Communauté, le prix moyen est estimé à 48 329 €.

À Tréduder, il est estimé que la commercialisation des terrains est réalisée dans une fourchette de prix allant de 25 € à 30 € par m².

UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT FAIBLE AU SEIN DE L'ENVELOPPE URBAINE DU BOURG

En vue de répondre aux exigences législatives en matière de limitation de la consommation d'espace, il est nécessaire d'évaluer la capacité de densification des enveloppes urbaines. Cette analyse permet de calibrer au mieux les besoins en extension au regard des projections démographiques et des besoins en logements identifiés à l'échelle de la commune, en accord avec son projet de développement.

Le potentiel de densification de l'enveloppe urbaine comprend :

- Des dents creuses, situées de manière diffuse au sein des zones urbaines. La collectivité peut difficilement avoir la maîtrise de ce foncier et la temporalité de l'urbanisation de ces terrains est difficilement estimable.
- Des parcelles potentiellement constructibles dans le cadre de divisions parcellaires. Leur urbanisation future dépend également de la volonté de chaque propriétaire et est donc difficilement mesurable.
- Des secteurs urbanisables du bourg, qui correspondent à des groupements de dents creuses et/ou de divisions parcellaires, sur lesquelles des projets d'ensemble sont envisageables. Ces secteurs

stratégiques peuvent faire l'objet d'acquisition par la commune ou encore d'orientations d'aménagement permettant de développer une urbanisation d'ensemble cohérente.

Des potentiels de renouvellement urbain, à savoir les parcelles mutables.

Les perspectives d'évolution de ces secteurs doivent prendre en compte une série de filtres pour évaluer le potentiel de développement réel au sein de l'enveloppe urbaine. En effet, cette analyse ne saurait se limiter à l'application d'une densité moyenne sur l'ensemble des secteurs identifiés. Il s'agit notamment de considérer :

- Les contraintes environnementales (zones humides, espaces boisés, etc.)
- Les densités et formes urbaines existantes au sein des quartiers environnants
- La situation géographique du terrain par rapport aux centralités de la commune
- Les formes parcellaires qui peuvent limiter le potentiel de densification

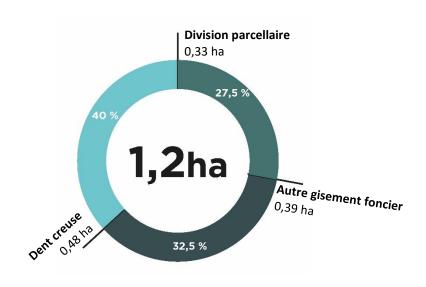


Carte 1. Capacité de densification du bourg au POS
Source : Perspective. Atelier d'urbanisme

Capacité de densification du bourg au regard du POS en vigueur

1,2 hectare de potentiel de densification sont recensés dans l'enveloppe urbaine du bourg. Cela correspond, suite à l'application des filtres, à un potentiel d'environ 12 logements (soit une densité moyenne de 10 logements par hectare).

Deux secteurs d'extension de l'urbanisation sont identifiés au POS. Un secteur 1 NAs de 1,39 ha et un secteur 2 NAs de 1,22 ha.



3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ESSENTIEL

- Une forte dépendance vis à-vis des pôles d'emploi du bassin de vie (Lannion, Morlaix)
- Des activités primaires qui occupent une place importante dans l'économie locale, mais un net déclin des sièges d'exploitation sur la commune
- De nombreuses entreprises individuelles, dispersées sur le territoire
- Une activité touristique déterminante pour le futur

LA POPULATION ACTIVE ET L'EMPLOI

Une population active stable

Le taux d'activité parmi les 15 ans et plus a très légèrement baissé entre 2007 et 2012, avec un passage de 54,6 % en 2007 à 53,7 % en 2012. Cette variation est, à l'échelle de Tréduder, insignifiante. Ce taux d'activité est proche de la moyenne départementale (52,2 % en 2012 selon l'Insee).

En 2012, la population active totale est de 87 personnes. L'Insee estime que 81 actifs ont un emploi et 6 personnes sont au chômage.

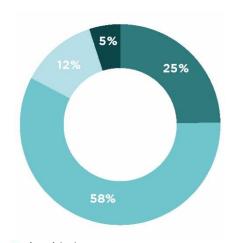
Un nombre d'emplois en légère augmentation

Le volume d'emplois sur la commune a augmenté entre 2007 et 2012 (plus 7 emplois sur la période, soit une augmentation de 40 %). Malgré cette hausse, la commune, avec 24 emplois répertoriés en 2012, reste dotée d'un nombre d'emplois faible.

Le rapport entre actifs ayant un emploi et nombre d'emplois sur la commune permet d'établir un indicateur de concentration d'emploi. Cet indicateur définit le niveau de polarité que joue un territoire par rapport à son bassin de vie. En 2012, Tréduder disposait d'un indicateur de concentration d'emploi égale à 29,6, c'est-à-dire que pour 100 actifs ayant un emploi et habitant à Tréduder, la

commune dispose de 29,6 emplois (contre 109,5 à l'échelle de Lannion-Trégor Communauté et 95,8 pour les Côtes d'Armor). Cet indicateur témoigne de la dépendance de la commune par rapport aux emplois situés hors de la commune.

Seulement 25 % des actifs ayant un emploi travaillent à Tréduder (graphique n°1). Cela induit de nombreuses migrations pendulaires entre la commune et les pôles d'emploi du bassin de vie (principalement Lannion et Morlaix).



- à Tréduder
- dans une autre commune du département
- dans un autre département breton
- dans une autre région

Graphique 1. Lieu de travail des actifs en 2012

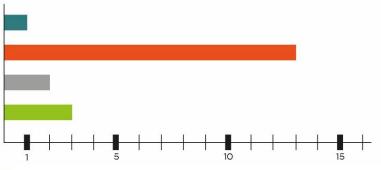
Source: Insee

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Une commune rurale, marquée par une agriculture en déclin

Les activités primaires, outre leur participation au maintien d'un paysage de qualité, ont longtemps joué un rôle important dans l'économie locale. Cependant, l'évolution du secteur fait apparaître, comme dans l'ensemble du département, une baisse sensible du nombre d'exploitations ainsi qu'un vieillissement de la population agricole. Aujourd'hui, l'espace agricole est seulement exploité par trois cultivateurs de la commune. Les autres terres agricoles disponibles sont exploitées par les cultivateurs des communes voisines (Plouzélambre, Lanvellec, Plestin-les-Grèves).

Malgré le faible nombre d'agriculteurs, il est à noter que la production locale se veut qualitative. L'activité des trois exploitants de la commune s'inscrit dans une démarche d'agriculture biologique et de vente directe.



- 🌖 Agriculture, sylviculture, pêche
- Commerce, transports, services divers
- Construction
- Administration publique, enseignement, santé, action sociale

Graphique 2. Établissements actifs par secteur d'activité
Source : Estimation 2015

De nombreuses entreprises individuelles

Les secteurs les plus représentés sur la commune en 2015 (graphique n°2), en nombre d'établissements, sont le secteur « commerce, transport et services divers » avec 13 établissements. Ces entreprises sont globalement dispersées sur l'ensemble du territoire. Cela rend peu lisible l'activité économique pourtant relativement dynamique pour une commune de cette taille. En effet, il s'agit essentiellement d'entreprises individuelles, qui ne nécessitent pas de vitrine commerciale.

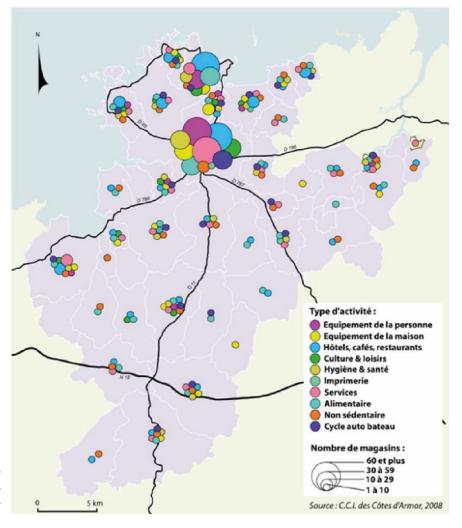
En 2012 et 2013, trois nouvelles entreprises individuelles ont été créées. En 2012, seuls quatre postes salariés sont recensés sur la commune par l'Insee.

Le commerce

Il n'existe aucun commerce sur la commune. Les bourgs les plus proches disposant de l'appareil commercial répondant aux besoins courants sont Saint-Michel-en-Grève, Plestin-les-Grèves, Plouzélambre et Lanvellec. Cela pose un réel problème sur la commune. En effet, dans les communes de taille très réduite, la présence d'un commerce alimentaire fait figure de condition principale au maintien des personnes âgées.

À noter toutefois le passage de deux commerces itinérants : un boulanger passe deux fois par semaine et une épicerie se déplace également régulièrement sur la commune.

Carte 1. Les établissements de commerce par grands secteurs
Source : CCI, 2008 / SCoT



Les activités touristiques

Tréduder ne constitue pas un pôle d'attraction touristique important. Le seul camping qui existait sur la commune a cessé son activité. La commune ne possède qu'une faible façade maritime, elle est handicapée dans ce domaine par la prolifération des algues vertes.

Il existe cependant un tourisme journalier « de passage », notamment lié aux nombreux parcours de randonnée (GR 34, Chemin « du Yar au Roscoat », boucle équestre) qui valorisent les atouts du territoire (littoral, patrimoine bâti, environnement et paysages de grandes qualités). L'entretien de ces sentiers est toutefois inégal, certains sont difficilement praticables. Il s'agit pourtant d'un potentiel levier d'actions pour le développement touristique de la commune. Selon une enquête touristique réalisée en 2005 (Source: SCoT), la promenade est une motivation pour 40 % des touristes qui séjourne en Côtes d'Armor. Il est observé que le triptyque promenade / baignade / visite de

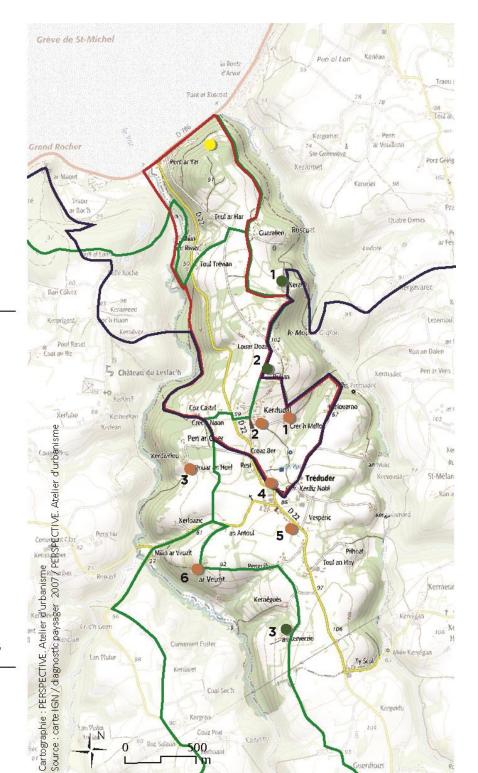
sites naturels arrive nettement en tête par rapport aux visites patrimoniales.

Le belvédère situé sur le coteau maritime attire également quelques visiteurs. Ce point haut est favorable à la pratique du vol libre (deltaplane, parapente). L'accès au site est aujourd'hui difficile.

L'offre en hébergement

L'offre en hébergement est très limitée. La commune souffre notamment de son absence d'identification comme commune littorale. Nombre de touristes traversent la commune sans passer par le bourg.

Les résidences secondaires constituent l'essentiel de la capacité d'accueil touristique de la commune. Cinq gîtes et chambres d'hôte sont répertoriés sur la commune.



LES ACTIVITÉS

Les exploitations agricoles

- 1. Maraîchage
- 2. Paysan-boulanger
- 3. Producteur de fromages de chêvres

Les artisans

- 1. Maréchal-ferrand
- 2. Soins au naturel
- 3. Permaculture
- 4. Electronique-alarme
- 5. Peinture
- 6. Traitement de l'eau

Site de vol libre

LES CHEMINS DE RANDONNÉES

Chemin du «Yar au Roscoat»

GR 34

Boucle équestre

4. MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

L'ESSENTIEL

- Un territoire en retrait des grands axes de communication, mais un positionnement stratégique de la commune par rapport à Lannion. Morlaix et Guingamp
- Des circulations automobiles importantes
- Une offre en stationnement insuffisante sur le secteur de la mairie
- Un réseau de chemins pédestres dense et bien identifié, mais une perte d'usage
- Un secteur potentiellement accidentogène au niveau de l'arrêt de bus situé sur l'axe côtier

ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE DE LA COMMUNE

Un territoire en retrait des grands axes de communication

Le Trégor bénéficie par la route d'une proximité réelle aux grands centres urbains bretons (Brest, Saint-Brieuc, Rennes). Mais il présente malgré tout la caractéristique d'être à l'écart des principaux flux.

Pour sa part, la commune est située à une distance raisonnable des axes et des équipements structurants (aéroport, gare) du secteur (carte n°1). Tréduder est située à environ 35 minutes de Lannion, Guingamp et Morlaix.

Le Trégor est traversé de part en

part par la ligne Paris/Rennes/Brest. Elle permet la circulation des trains de grandes lignes de la capitale à la pointe du Finistère tout en desservant le territoire. Le territoire bénéficie d'une gare TGV, à Plouaret (2 arrêts par jour pour le TGV), à laquelle est reliée Lannion (1 arrêt par jour pour le TGV) par une ligne à voie unique, électrifiée en juin 2000. Le Train express régional (TER) fait également une halte à Plounérin. Toutefois, les habitants semblent privilégier des départs depuis la gare de Plouaret, où ils se rendent en voiture, lorsqu'ils utilisent la ligne Paris-Brest. Lannion possède également un aéroport qui propose des trajets

quotidiens en direction de Paris-Orly.

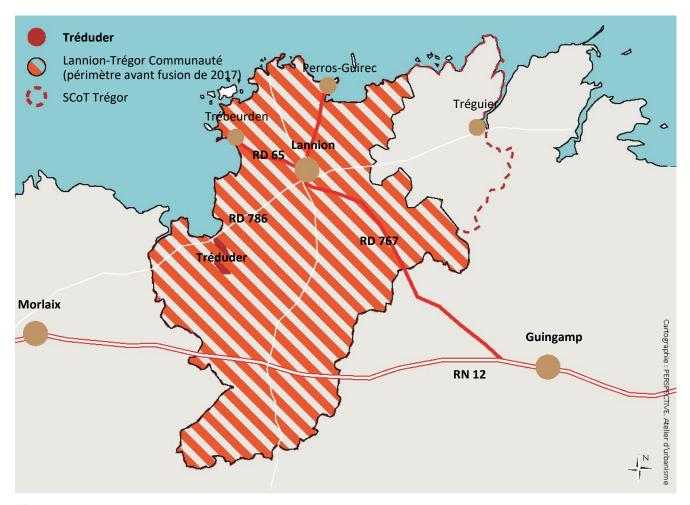
Une offre en transport en commun qui relie Morlaix et Lannion

La commune est desservie, à l'arrêt Pont ar Yar, par la ligne reliant la ville de Lannion à celle de Morlaix. Le fonctionnement de cette ligne est assuré par Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté. La ligne propose dix allers-retours quotidiens dont certains horaires ont été adaptés pour répondre aux besoins de déplacements liés au travail.

Les circulations automobiles

La commune est marquée par l'importance de l'usage de la voiture individuelle correspondant à un mode d'habitat diffus et à une forte dépendance vis-à-vis des pôles du bassin de vie.

La route départementale 22, qui relie Lanvellec à la mer, est «l'épine dorsale» de la commune. Elle traverse le plateau du sud au nord (carte n°2). Au droit du hameau de Kerdudal la route se dédouble, la route départementale 22 descend dans le vallon du Yar pour rejoindre la côte, la route «romaine» continue sur le plateau pour ne plonger vers la côte qu'au dernier moment au-dessus de Pont ar Yar. Très étroite, la route romaine n'est pas adaptée à une extension forte du hameau.



Carte 1. Situation de la commune

La route la plus empruntée, notamment en période estivale, est la route départementale 786, qui longe la partie littorale de la commune. Selon les comptages réalisés par les services du Conseil général en 2009, le trafic journalier y est estimé à environ 7 500 véhicules. Toutefois, malgré les pics de fréquentation observés en période estivale, la commune ne subit pas d'effet de saturation qui pourrait nuire au bon fonctionnement des déplacements automobiles. Cet axe est concerné par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres en catégorie 4.

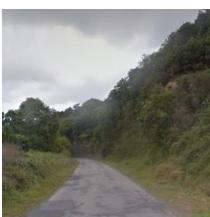
Deux tracés orientés est ouest relient le plateau de Tréduder aux communes voisines. Il s'agit de la route de Plestin-les-Grèves au droit du bourg, et de la route de Plouzélambre au droit du hameau de Ty Scol.

La commune possède un maillage dense de voies communales qui dessert l'ensemble des hameaux construits à proximité des vallées. Ces voies sont essentiellement conçues sous la forme d'impasse. Elles sont étroites et sinueuses, rendant difficile le développement d'une offre alternative à l'automobile. La commune est

également caractérisée par un réseau important de chemins creux qui perdurent malgré une perte d'usage.

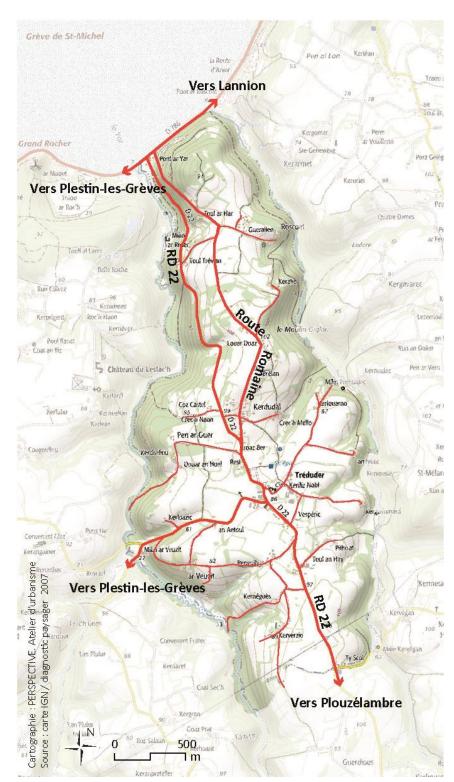


Les différents niveaux de voirie de la commune : la RD 786, la RD 22, une voie de desserte interne, un chemin creux









Carte 2. Les principales voies de circulation

LE STATIONNEMENT

L'offre en stationnement public est répartie entre le bourg et la frange littorale de la commune.

Sur la frange littorale, il existe un parking pouvant accueillir environ 10 automobiles. Ce dernier est localisé en partie sur Tréduder et en partie sur Saint-Michel-en-Grève. Il est accompagné d'une aire de détente et accueille tout au long de l'année des campingscaristes.

L'offre en stationnement du bourg est répartie entre trois aires de stationnement. La plus importante est située à l'entrée nord du bourg, et peut accueillir environ 40 automobiles. Cet espace est parfois utilisé pour le stationnement de véhicules imposants (poids lourds, véhicules pour le bâtiment, etc.). Il sert également de lieu de ramassage scolaire et de plateforme pour le tri sélectif. Il est facilement identifiable lorsque l'on descend la RD 22 en direction du littoral. Le parking est planté coté route départementale, ce qui le rend plus difficilement visible dans le sens inverse.

Le parking de la mairie, d'emprise réduite, permet d'accueillir environ 10 automobiles. Son accès depuis la RD 22 n'est pas clairement identifié. Sa capacité est insuffisante vis-à-vis des équipements présents sur le site, notamment de la salle polyvalente dont la capacité d'accueil est d'environ 80 personnes. Cela

impose au public un stationnement le long de la route départementale, où aucune place de stationnement longitudinale n'est clairement identifiée.

La commune dispose également d'un ensemble de parcelles situées au nord de l'église et de l'enclos paroissial sur lesquelles est construit un bâtiment aménagé pour les jeux de boules, et sont aménagés des terrains de jeux extérieurs et un parking d'une capacité d'environ 10 automobiles.

Bien que les parkings soient localisés sur des secteurs stratégiques de la commune, l'offre en stationnement est globalement peu identifiée sur la commune. Il est observé une pénurie de l'offre sur le secteur de la mairie.

Par ailleurs, il n'existe pas d'offre de stationnement à proximité de l'arrêt de bus Pont ar Yar. Ce dernier étant éloigné du bourg, cette absence ne favorise pas les rapports modaux vers les transports en commun. Enfin, aucune zone de covoiturage n'existe sur le territoire.

> L'offre en stationnement public de la commune









LES DÉPLACEMENTS DOUX

La commune dispose d'un réseau de chemins pédestres important qui permet d'appréhender la richesse de son patrimoine naturel et bâti. Elle travaille depuis de nombreuses années au maintien et au développement de ces cheminements. L'entretien est essentiellement réalisé par la population, notamment par les adhérents de l'association Tréduder Nature Patrimoine. Cependant, avec le vieillissement de la population, il est de plus en plus difficile pour les habitants de maintenir en bon état le réseau de chemins pédestres.

Les déplacements piétons sont également favorisés dans le bourg. Des aménagements sont développés en ce sens le long du principal axe (plateau de ralentissement en entrée de bourg, trottoir sécurisé, etc.). Il semble toutefois que des améliorations peuvent être proposées sur la route départementale pour apporter plus de confort et de sécurité pour les piétons. Le traitement de l'entrée de ville nord semble notamment être un point stratégique en matière de réduction de la vitesse automobile.

Au sein des quartiers résidentiels, l'espace destiné aux circulations douces reste limité. Les connexions inter et intra-quartiers restent à développer. Un déficit de liens est notamment identifié entre Kerdudal et le bourg. Il semble opportun de réfléchir à l'opportunité de remettre en usage les chemins creux et de créer de nouveaux chemins entre ces deux secteurs clefs de la commune.

Enfin, un secteur potentiellement accidentogène est identifié au niveau de l'arrêt de bus de Pont ar Yar. Outre l'absence de stationnement, il n'existe aucun dispositif à destination des piétons sur ce secteur stratégique très emprunté par les automobiles.

5. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

L'ESSENTIEL

- Des équipements localisés dans le bourg et facilement accessibles
- Une dépendance vis-à-vis des pôles structurants du bassin de vie, particulièrement de Plestin-les-Grèves
- Une absence d'équipement scolaire qui rend difficile l'installation des jeunes ménages
- Un niveau de services marchands inexistant

Un niveau d'équipements faible

La commune de Tréduder est pourvue des principaux équipements de superstructure nécessaires à son fonctionnement.

L'ensemble des équipements existants se concentre dans le bourg. Cela facilite leur accessibilité. S'ils sont situés à proximité des stationnements automobiles, ils sont inégalement accessibles par des liaisons piétonnes sécurisées.

L'offre actuelle se compose d'un équipement administratif (mairie), et d'équipements sportifs et culturels (boulodrome, salle polyvalente, bibliothèque). Il n'existe aucun équipement scolaire sur la commune.

La qualité de l'offre éducative couplée à des services de proximité est un des premiers éléments du choix des familles qui s'installent en milieu rural. Cette absence est une problématique importante quant à l'opportunité d'accueillir des jeunes ménages.

Une dépendance vis-à-vis des pôles structurants du bassin de vie

Si Tréduder possède un niveau d'équipements et de services en adéquation avec sa démographie, la population doit se déplacer pour avoir accès aux équipements et services d'usage courant qui n'existent pas sur la commune. Le bassin de vie s'articule autour de pôles urbains dynamiques. La carte des services fondamentaux (carte n°1) met en évidence l'importance des pôles secondaires qui apportent à quinze minutes maximum des habitants des réponses relativement complètes à leurs besoins quotidiens et hebdomadaires. Plestin-les-Grèves, commune limitrophe de Tréduder, possède presque tous les services fondamentaux.

Un niveau de services marchands inexistant

Pour bénéficier d'une offre complète (médecin, infirmier, services à domicile, services d'aide sociale, etc.), il est nécessaire de se déplacer à Plestin-les-Grèves.

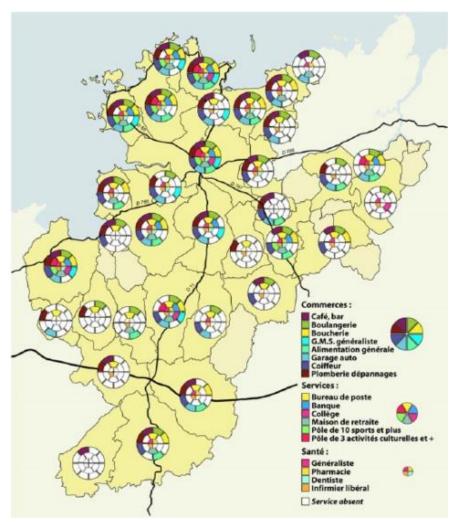
Dans le domaine de la santé, la commune est dépourvue des services fondamentaux. Cette lacune est particulièrement problématique car le vieillissement de la population rend leur usage plus régulier. D'autant plus que se pose la problématique de la mobilité des personnes âgées.

Les réseaux numériques de télécommunication

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Côtes d'Armor précise la politique départementale menée pour établir une stratégie de déploiement du très haut débit fixe et mobile à l'échelle départementale.

Le Trégor, berceau des télécommunications, terre d'accueil de nombreuses entreprises technologiques, et lieu de développement des usages numériques de demain, doit bénéficier de la desserte la plus performante. Il doit être raccordé aux grandes dorsales mondiales, puis savoir diffuser le très haut débit (T.H.D.) jusqu'à l'abonné (F.T.T.H., Fiber to the home), en privilégiant le raccordement des usagers par la fibre optique.

En cohésion avec le Schéma de cohérence régional d'aménagement numérique du territoire et le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique, cet objectif doit être atteint d'ici 2025.



Carte 1. Les services fondamentaux présents dans les communes Source : Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor, 2009 / SCoT

6. LOI LITTORAL

L'ESSENTIEL

La loi littoral impose une série de règles opposables à tous les documents d'urbanisme et à toutes les autorisations d'urbanisme.

Ces dispositions concernent notamment :

- La capacité d'accueil
- Les coupures d'urbanisation
- L'extension de l'urbanisation en continuité des agglomérations et des villages ou en hameaux nouveaux
- L'extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage
- L'inconstructibilité dans la bande des 100 mètres en dehors des espaces urbanisés
- L'implantation des campings
- Les espaces remarquables où ne sont autorisés que des aménagements légers très réglementés

Les coupures d'urbanisation identifiées

Les coupures d'urbanisation présentent des intérêts multiples. Elles permettent une aération et une structuration du tissu urbain, elles peuvent remplir des fonctions récréatives ou contribuer au maintien et au développement d'activités agricoles. Elles contribuent à la trame verte, aux équilibres écologiques de la biodiversité et permettent le maintien du paysage naturel.

Une coupure d'urbanisation d'intérêt intercommunal est identifiée dans le SCoT. Elle est localisée au niveau du coteau maritime et correspond à une coupure d'urbanisation allant du bourg de Plestin-les-Grèves au bourg de Saint-Michel-en-Grève. Il s'agit d'un vaste espace à dominante naturelle qui joue un rôle de structuration paysagère du front de mer.

Deux coupures d'intérêt communal sont également identifiées, au nord et au sud du bourg. Elles jouent un rôle de structuration du tissu urbain en évitant toute urbanisation linéaire qui impacterait le paysage et visent à préserver l'activité agricole.

Identification des espaces agglomérés

Seul le bourg est identifié en tant que village par le SCoT du Trégor. Il est caractérisé par sa mixité fonctionnelle. Il regroupe de l'habitat et les équipements de la commune. Il s'organise autour d'une double centralité : l'église Saint Théodore et la mairie.

Les espaces proches du rivage

Le PLU délimite les espaces proches du rivage de manière précise. Dans ces espaces, les extensions de l'urbanisation doivent présenter un caractère limité.

Compte tenu de la configuration de la commune, aucune extension de l'urbanisation n'est envisageable dans les espaces proches du rivage.

La bande des 100 mètres

En dehors des espaces urbanisés les constructions et installations sont interdites sur une bande de 100 mètres. Seules sont autorisées les constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau.

La préservation d'une bande littorale est fondamentale. C'est la zone la plus soumise aux pressions liées à de multiples usages : baignade, nautisme, activités portuaires et de pêche, urbanisation. La bande littorale est l'espace susceptible d'être le plus affecté par l'élévation du niveau de

la mer, l'augmentation de la force et de la fréquence des tempêtes.

Les espaces remarquables

La loi protège les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.

Les espaces remarquables terrestres

Sur la commune sont concernés les parties situées en aval des vallées du Yar et du Roscoat, le coteau maritime de Pont ar Yar ainsi qu'une partie du plateau agricole rétro littoral.

Les espaces remarquables maritimes

La baie de Saint-Michel-en-Grève est classée en espace remarquable du domaine public maritime.

LOI LITTORAL

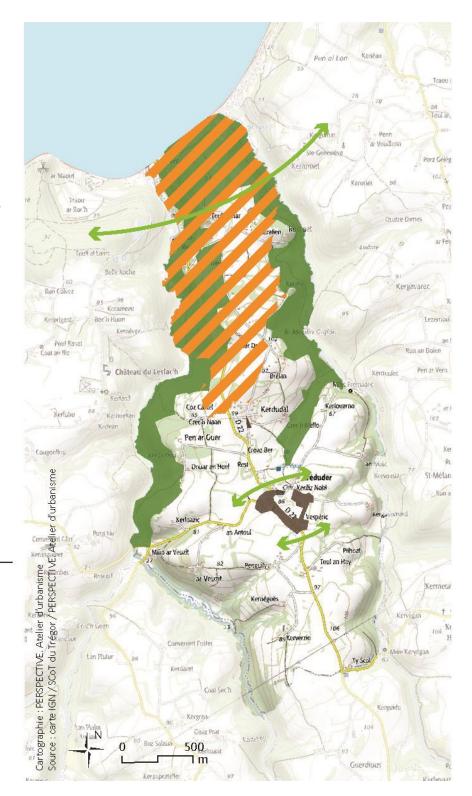
- Les coupures d'urbanisation

 Un village : le bourg
- // Les espaces proches du

terrestres

- rivage

 Les espaces remarquables
- Les espaces remarquables maritimes









ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGES / 44

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE / 58

RISQUES ET NUISANCES / 61

GESTION DES RESSOURCES / 66

1. ENVIRONNEMENT NATUREL ET PAYSAGES

L'ESSENTIEL

- Une pluviométrie et une topographie qui impliquent une prise en compte accrue de l'imperméabilisation des sols
- Un relief qui se traduit par des contraintes fortes pour l'agriculture et qui participe à la qualité paysagère
- Un patrimoine naturel remarquable et méconnu
- Une forte présence de l'eau
- Une Trame Verte et Bleue qui s'inscrit dans un contexte supra communal

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Un climat océanique, tempéré et humide

Le caractère littoral du climat local ressort nettement des données de la station météo Ploumanac'h Perros, basée sur la commune de Perros-Guirec (à 25 kilomètres de Tréduder). La commune enregistre des données climatiques douces et tempérées. Ce climat fait apparaître une faible amplitude thermique qui se traduit par des hivers relativement doux et des étés frais, avec une pluviométrie élevée favorable aux cultures.

Les températures

La moyenne des températures sur l'année est de 12,4 °C (sur la période 1986 / 2010). L'amplitude thermique (différence entre la température moyenne du mois le plus chaud et celle du mois le plus froid) est de 9,9 °C.

Les précipitations

La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 845 millimètres (sur la période 1986 / 2010), ce qui est plus faible que la moyenne départementale. Les précipitations ont tendance à augmenter au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la mer en allant vers les reliefs et l'intérieur des terres.

Le nombre moyen de jours avec précipitations est de 130 par an. Les maximums de précipitations se situent essentiellement en automne et en hiver et peuvent fortement varier d'une année sur l'autre.

Les vents

La rose des vents montre une prédominance des vents de secteur sud-ouest à ouest, qui sont également les plus forts. Il faut prendre en compte cette exposition pour l'orientation des aménagements futurs.

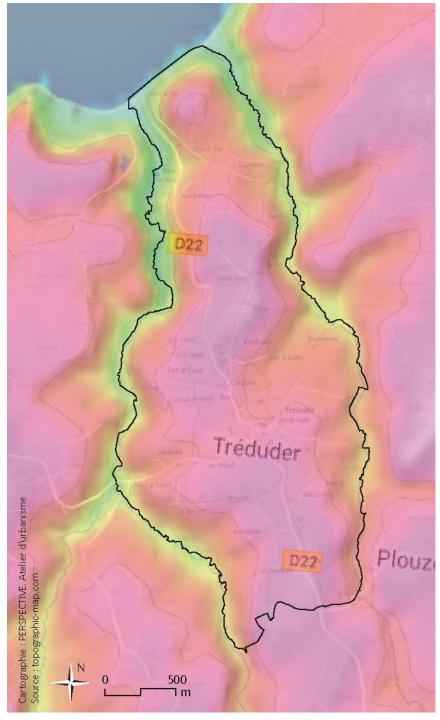
L'ensoleillement

L'ensoleillement moyen annuel représente environ 1800 heures. Cette valeur place la station dans une situation très favorable par rapport au niveau régional.

Un relief marqué qui façonne le territoire

Le territoire est marqué par des entités géographiques qui se révèlent au travers du relief (carte n°1). Suivant la résistance des roches constituant le sous-sol, le plateau de Tréduder se présente comme une alternance de crêtes et de vallonnements.

Plusieurs petites vallées ont creusé les paysages et un relief accidenté, à l'image des vallées du Yar et du Roscoat. L'altitude reste relativement basse sur le plateau, les ondulations varient entre 75 et 110 mètres. Les points hauts sont situés à Kerdudal (106 mètres), Ty Scol (106 mètres) et à Keralio (110 mètres). Ils offrent de nombreux promontoires sur les paysages.



Source: topographic-map.com

26 m 78 m 22 m 72 m 17 m 65 m 13 m 59 m 131 m 10 m 53 m 122 m 7 m 47 m 115 m 4 m 41 m 107 m 1 m 36 m 100 m 0 m 31 m 92 m 0 m 26 m 85 m

Une géologie homogène

La nature des roches a une forte influence sur le couvert végétal et le fonctionnement du réseau hydrographique de la commune.

La constitution géologique de la commune est relativement complexe. La géologie est abordée dans le plan local d'urbanisme dans l'objectif pratique d'aide à la compréhension des sols, à la circulation de l'eau et à l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Le territoire de Tréduder est constitué majoritairement, au nord, par les schistes et quartzites de Ploumillau (carte n°2). Ce sont des sols moyennement profonds à profonds qui caractérisent le plateau ondulé. Contrairement aux quartzites d'une grande dureté et de couleur claire, les schistes sont des roches sombres et plutôt tendres et fissibles. À l'extrême nord de la commune, la formation des Grès de Saint-Michel-en-Grèves borde le littoral. Il s'agit de sols peu profonds à moyennement profonds.

Dans le sud de la commune, ce sont les gneiss qui constituent la plus grande partie des sous-sols. Ce sont des sols profonds limoneux, faiblement argilluviés.

Dans les fonds de vallées ce sont les alluvions fluviatiles ainsi que des dépôts de pente qui dominent. Ces milieux sont favorables à la présence de zones humides.

Les sols sont globalement sains et peu épais. Les roches sédimentaires, dont font parties les schistes et les quartzites, présentent une bonne aptitude à se laisser traverser par l'eau. Elles sont également favorables à l'activité agricole.

D'un point de vue structural, le secteur se caractérise par de nombreuses « fractures » au sein desquels le réseau hydrographique se développe.

ipales formations géologiques Source: BRGM / Info Terre rand cher Tréduder Kerdares

LES PRINCIPALES FORMATIONS GÉOLOGIQUES

- Grès de Saint-Michel-en-Grèves
- Schistes de Ploumillau
- Quartzites de Ploumillau
- Paragneiss aluminuex
- Orthogneiss de Plougonven

Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est une composante importante de l'environnement de Tréduder.
L'eau est un élément structurant et le paysage qui en découle est très riche en diversité. La commune fait partie du bassin versant de la Lieue de Grève.

Un bassin versant est un territoire qui regroupe toutes les surfaces dont les eaux ruissellent vers le cours d'eau principal jusqu'à un même point : l'exutoire. On peut délimiter, à l'intérieur du bassin versant, plusieurs sous-bassins. S'appuyant sur des frontières naturelles (la ligne de partage des eaux de surface), un bassin versant recueille l'eau et la draine au travers des terres cultivées et des zones agglomérées qui peuvent être source de dégradation de sa qualité. Le bassin versant de La Lieue de Grève s'étend sur 12 000 hectares.

Le comité des bassins versants de la Lieue de Grève (Lannion-Trégor Communauté et Syndicat d'adduction d'eau de la Baie) a été créé en 2000 pour porter le programme de lutte contre les algues vertes et de préservation de la qualité de l'eau sur les bassins versants de la Lieue de Grève. En 2010, la baie de la Lieue de Grève a été retenue site pilote dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. Un plan d'action a été élaboré pour la période 2011-2015 avec pour

objectif d'aboutir à un territoire à très basses fuites d'azote.

Le réseau hydrographique de la commune s'articule autour de différents types de milieux aquatiques :

- La façade maritime, qui est constituée par une portion de l'anse orientale de la vaste lieue de Grève
- De deux cours d'eau, le Roscoat et le Yar. Ils présentent les densités hydrographiques les plus importantes parmi les cours d'eau du bassin versant
- D'un affluent du Yar, le Dour Elégo, qui se sépare du Yar au niveau de la route de Veuzit
- D'un maillage de ruisseaux étroits

l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Sur la commune, les zones humides sont globalement localisées dans la vallée du Yar et du Roscoat et le long des cours d'eau. Aucune parcelle constructible n'est concernée par l'inventaire.

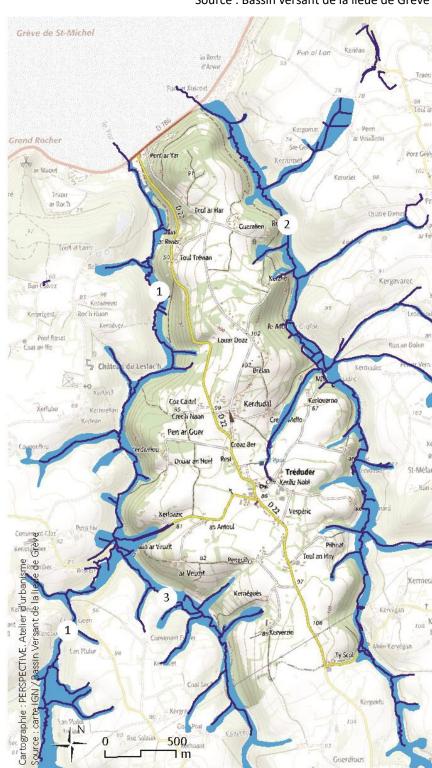
L'inventaire des zones humides

Le comité des bassins versants de la Lieue de Grève a réalisé l'inventaire des zones humides de la commune. Le conseil municipal a validé cet inventaire en juin 2014.

Il est important d'avoir une bonne connaissance de ces milieux, et de leur localisation, afin de permettre une meilleure conservation des équilibres entre les milieux ouverts (de type prairies et marais) et les milieux humides fermés ou ayant tendance à le devenir par absence d'entretien (de type boisements).

Les zones humides fonctionnelles et entretenues participent au stockage de l'eau ainsi qu'à

Carte 3. Le réseau hydrographique et les zones humides
Source : Bassin versant de la lieue de Grève



LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE et LES ZONES HUMIDES

- Le réseau hydrographique
 - 1 Le Yar
 - 2 Le Roscoat
 - 3 Le Dour Plat
- Les zones humides

UN PATRIMOINE NATUREL MÉCONNU

La richesse paysagère de la commune traduit une richesse écologique des milieux. Les vallées du Yar et du Roscoat et l'estran de la lieue de Grève sont des milieux très riches présentant une diversité biologique et permettant à la faune, notamment aux oiseaux migrateurs, d'hiverner et de se reproduire.

Le patrimoine naturel de la commune ne fait cependant l'objet d'aucun inventaire ou périmètre réglementaire de protection. Le niveau de connaissance est ainsi relativement faible sur la commune, plus particulièrement sur les zones terrestres.

À noter toutefois la présence d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 (Roc'h hirglaz) en limite nord-ouest de la commune. Il s'agit d'un site d'hivernage pour les Chiroptères (Petits et Grands Rhinolophes) qui utilisent probablement les deux vallons pour chasser et qui circulent certainement au sein de la commune.

La vallée du Roscoat

La vallée du Roscoat couvre 65,57 hectares. L'intérêt paysager et écologique (botanique et faunistique) est caractérisé par une zone boisée proche du rivage, cependant mal exploitée et subissant la déprise agricole. Elle

est en partie couverte par une zone de préemption d'origine départementale. Le cours d'eau du Roscoat longe Tréduder sur environ 4 kilomètres.

C'est une rivière à salmonidés. Le peuplement piscicole du Roscoat est composé de truites fario et de ses espèces d'accompagnement (chabots, loches). On y retrouve également des anguilles.

La vallée présente de beaux boisements bien au-delà en amont, sur Lanvellec et Plouzélambre notamment. Elle possède un patrimoine faunistique et floristique très important et largement méconnu. Elle est fréquentée par de nombreux mammifères dont le chevreuil et la loutre (espèce protégée). Ont également été recensées de nombreuses espèces végétales peu communes ou rares dans le département, telles que la jonquille sauvage, le daphné lauréole, la consoude tubéreuse, l'ail des ours, la campanule gantelée, la mercuriale pérenne, l'ancolie et la clématite.

Les abords du vallon sont certainement favorables aux reptiles, notamment à proximité des friches et des secteurs au maillage bocager serré. À noter également la probable présence de coléoptères saproxylophages et d'amphibiens (Crapaud épineux et Salamandre tachetée selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel).

La vallée du Yar

La vallée du Yar possède un bassin versant plus étendu que celle du Roscoat. Elle couvre 90,15 hectares. C'est une zone boisée proche du rivage, d'intérêt paysager, botanique et faunistique. Cette vallée, très intéressante au plan paysager et piscicole, est toutefois moins sauvage et moins riche que celle du Roscoat.

On y retrouve, à l'instar du cours d'eau du Roscoat, la truite fario, ses espèces d'accompagnement (chabots, loches) et l'anguille. Le saumon atlantique vient également se reproduire sur le Yar, à la fois sur son cours principal et sur son affluent le plus important, le Dour Elégo.

Les abords du vallon sont également favorables à la présence de reptiles, de coléoptères saproxylophages et d'amphibiens.

L'estran de la lieue de Grève

La lieue de Grève est située dans le Domaine Public Maritime. Son intérêt paysager et écologique est caractérisé par un estran sablovaseux et par la participation de cet ensemble à l'équilibre général de la baie de Lannion.

L'anse orientale de la grève est la plus exposée aux houles des vents dominants de secteur nord-ouest. Elle reçoit des apports d'eau douce assez importants, notamment par le Yar et le Roscoat. La

conservation des équilibres biologiques passe par la maîtrise de la qualité des eaux des bassins versants.

C'est un lieu de reproduction des poissons, des batraciens, des mollusques et des crustacés. Elle possède toutefois des peuplements benthiques moins riches que l'anse occidentale. Elle joue également un rôle de nourricerie pour de nombreuses espèces.

L'estran accueille une importante population d'oiseaux : colverts, macreuses, harles et foulques, laridés, grands limicoles, hérons, bernaches. La préservation de l'intégralité de cet espace est tout à fait essentielle sur le plan écologique, zoologique et halieutique.











Exemples d'espèces présentes sur le site

Le classement des cours d'eau

Les cours d'eau du Yar et du Roscoat, qui sont les deux principaux cours d'eau côtiers des bassins versants de la Lieue de Grève, font l'objet d'un classement au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement. Ce dernier vise à l'élaboration de deux listes de cours d'eau. Une liste n°1 pour lesquels aucune autorisation ou concession nouvelles ne pourront être accordées pour la construction de nouveaux ouvrages faisant obstacle au transport sédimentaire et aux circulations biologiques; et une liste n°2 pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport des sédiments et les circulations biologiques, notamment par la mise en conformité des ouvrages existants afin d'atteindre ces objectifs de transport sédimentaire et de circulations biologiques.

Le Yar et son principal affluent, ainsi que le Roscoat, sont classés, sur leur tronçon communal, sur la liste n°1 et n°2 au titre des cours d'eau à poissons grands migrateurs (anguille, saumon atlantique et truite de mer).

floristique intégrées à la base de données du

Conservatoire Botanique
National de Brest

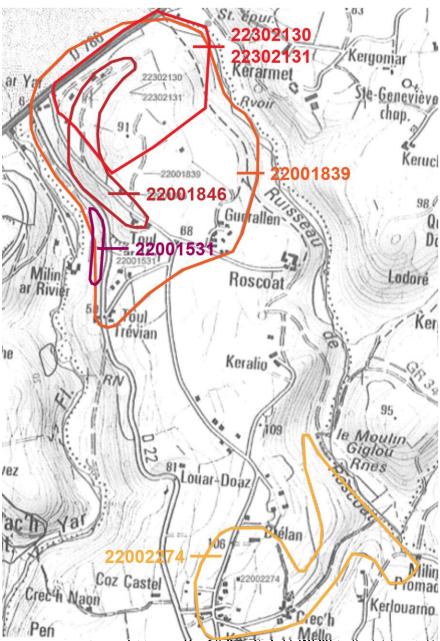
iers des
e de Aucune espèce protégée n'a été

Aucune espèce protégée n'a été notée sur la commune. Quatre espèces à forte valeur patrimoniale, mais non protégées, ont été repérées. Il s'agit d'espèces

Les zones d'inventaire

rares à l'échelle départementale ou régionale.

L'orchis de Fuchs (Dactylorhiza fuchsii, liste rouge armoricaine / liste des plantes vasculaires rares et en régression en Bretagne – Espèce quasi menacée / liste des plantes vasculaires rares et en régression dans les Côtes d'Armor – Espèce vulnérable) observée en 2003 : Station 22001531



Relevé des espèces végétales remarquables Source : Conseil

départemental – novembre 2016 Pen

La gesse des bois (Lathyrus sylvestris, liste rouge armoricaine / liste des plantes vasculaires rares et en régression en Bretagne — Espèce quasi-menacée / liste des plantes vasculaires rares et en régression dans les Côtes d'Armor — Espèce en danger critique d'extinction) observée en 2007 : Station 22001839 /22302130

La renoncule radicante

(Ranunculus serpens, liste rouge armoricaine / liste des plantes vasculaires rares et en régression dans les Côtes d'Armor – Espèce quasi-menacée / liste des plantes vasculaires rares et en régression en Bretagne – Espèce quasi-menacée) observée en 2007, en 2008 et 2010 : Station 22001846 / 22002274 / 22302131

La consoude à tubercules

(Symphytum tuberosum, liste des plantes vasculaires rares et en régression en Bretagne – Espèce quasi-menacée) observée en 2008: *Station 22302131*

L'avifaune

L'intérêt pour les oiseaux réside en une richesse spécifique et densité d'oiseaux, relativement communs, avec la présence pressentie d'espèces de liste rouge comme le Bouvreuil pivoine, la Linotte mélodieuse, la Fauvette grisette (source : Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor - GEOCA).

Sont listées ci-dessous les espèces d'oiseaux ayant présentés des

indices de reproduction selon les données disponibles dans la base de données du GEOCA et de la base de données en ligne Faune Bretagne. Les données complètes sont disponibles sur le site www.faune-bretagne.org.

Il s'agit du Tadorne de Belon, du canard colvert, du faucon crécerelle, de l'huîtrier pie, de l'hirondelle rustique, de la mésange bleue, de la pie bavarde et du pinson des arbres.











Exemples d'espèces présentes sur le site

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement et de la protection de la nature, le Conseil général, conscient de la nécessité de préserver la biodiversité, les écosystèmes et les milieux naturels, met en œuvre une politique volontariste de protection des Espaces Naturels Sensibles.

Pour mener à bien cette action, les textes donnent la possibilité aux Départements d'acquérir des espaces naturels. L'action foncière intervient, principalement, à l'intérieur de périmètres dénommés « zones de préemption », qui représentent 179 hectares à Tréduder (source : SCoT du Trégor).

Sont concernés, pour des raisons d'enjeux écologiques et paysagers, en tout ou partie les sites suivants : la vallée du Yar, la Vallée du Roscoat et le coteau maritime.

LES BOISEMENTS, LE BOCAGE

Plusieurs boisements et bosquets sont recensés sur la commune. Le POS recense 109 hectares d'espaces boisés classés, soit près de 23 % de la superficie totale de la commune. Les plus importants sont localisés dans la vallée du Yar et dans le tiers nord de la vallée du Roscoat (entre Keralio et Louar Doaz). Les bois situés sur le coteau maritime créer une liaison entre les deux vallons humides. Quelques bosquets parsèment le plateau agricole.

L'Inventaire Forestier National (IFN) a recensé les types de peuplements des boisements présents sur le territoire (carte n°4). Les bois des vallées sont quasi exclusivement constitués d'un mélange de futaies et de taillis. Le coteau maritime présente des secteurs constitués de taillis et d'autres de futaies de feuillus.

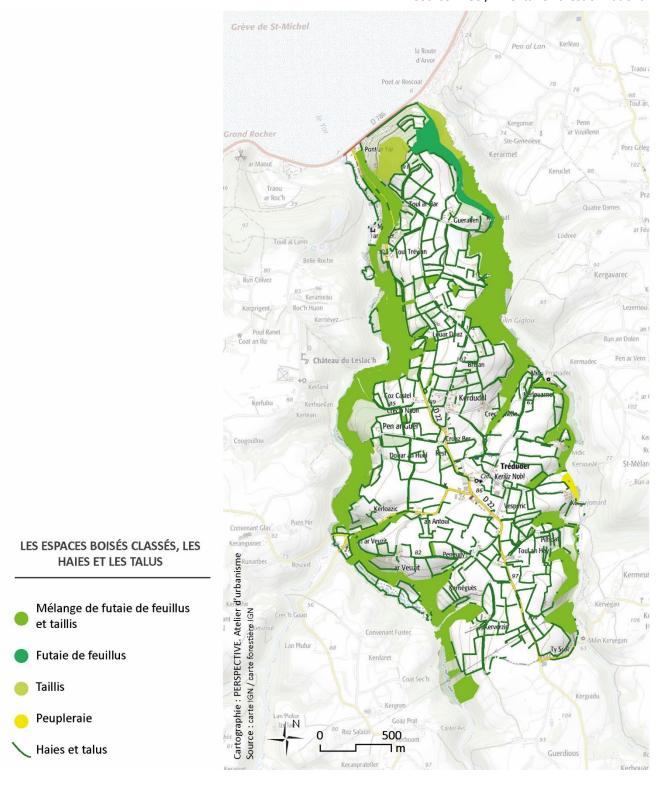
Les espaces boisés jouent un rôle important sur la commune, à savoir : réservoir et corridor biologique, régulateur microclimatique, prévention de l'érosion des sols, valorisation du paysage. La préservation des prairies humides de fonds de vallée nécessite de porter une attention particulière à la gestion des peupleraies situés dans le secteur de Kerguyomard.

L'inventaire du bocage

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une commission bocage a été créée afin de recenser les haies, talus et lisières boisées, en collaboration étroite avec le comité des bassins-versants de la Lieue-de-Grève. Cet inventaire du bocage a été validé par le conseil municipal.

Le territoire se caractérise par un bocage dense encadré par deux vallons alluviaux boisés. Plusieurs connexions sont identifiables entre ces deux vallons, principalement au nord de la commune. Pour la préservation de la faune, il est nécessaire de prendre en compte la continuité du bocage, en assurant la présence de points de passage entre la vallée du Yar et celle du Roscoat.

Carte 4. Les espaces boisés classés (POS en vigueur)
Source: POS / Inventaire Forestier National



LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue est une démarche qui porte une ambition forte et structurante permettant de concrétiser l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. Ce concept visant à enrayer la perte de biodiversité dans un contexte de changement climatique, doit également contribuer à l'atteinte du bon état écologique des eaux superficielles et mener à une prise en compte transversale des enjeux environnementaux, sectoriels et territoriaux. L'objectif de la démarche Trame Verte et Bleue consiste à participer à la préservation, à la gestion et, si besoin, à la remise en bon état des continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural (art. 121 du Code de l'environnement).

La Trame Verte et Bleue inclut par conséquent une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres. Celle-ci comprend :

- Tout ou partie des espaces naturels protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.
- Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de

relier les espaces entre eux.

Les couvertures végétales permanentes obligatoires le long de certains cours d'eau.

Sa composante bleue fait référence au réseau aquatique et humide. Elle comprend :

- Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux en très bon état écologique ou jouant le rôle de réservoir biologique ou dans lesquels une protection des poissons migrateurs est nécessaire.
- Les zones humides, dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux.
- D'autres rivières, parties de cours d'eau, canaux, zones humides et étangs importants pour la préservation de la biodiversité.

Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface (zones humides et végétation de bords de cours d'eau notamment).

La Trame Verte et Bleue du SCoT du Trégor

La structure verte et bleue du SCoT se compose de continuités épaisses structurantes et de ramifications plus fines (Schéma n°1).

La structure verte englobe
l'essentiel des continuités
d'espaces naturels: les forêts, les
bois, les terres non cultivées,
incluant les landes, les friches, le
zones humides, les prairies
humides, les pelouses littorales, les
parcs et jardins, les terrains de
sports et espaces d'agrément
lorsque ceux-ci participent aux
continuités.

La structure bleue est déterminée par le réseau hydrographique.

Les continuités épaisses répondent à l'objectif de préserver la Trame Verte et Bleue, et donc les connexions de milieux naturels qui permettent les circulations de la faune et de la flore sauvages.

Le PLU doit s'assurer à long terme du maintien des connexions naturelles par un zonage approprié, en cohérence avec les continuités écologiques des communes limitrophes, concernées par des liaisons naturelles et paysagères similaires.



Les continuités épaisses :			Les ramifications fines :						
	1	Forêts et bois	4	Maillage bocager	10	Zones humides - Lagunes et marais côtier			
	- 2	Autres milieux naturels non cultivés (landes, prairies, friches)	5	Zones humides - Prairies fluviales		Zones humides - Vasières littorales et marais maritime			
			6	Zones humides - Landes humides, prairie tourbeuse	12	Chemins creux			
	3	Rivières	7	Zones humides - Forêts alluviales et ripisylves	13	Petits ruisseaux, ruisseaux cotiers			
			8	Zones humides - Annexes fluviales	14	Biodiversité en ville			
	j		9	Zones humides - Étangs, plans d'eau					

Schéma 1. Structure verte et bleue du SCoT Source : SCoT du Trégor

La Trame Verte et Bleue communale

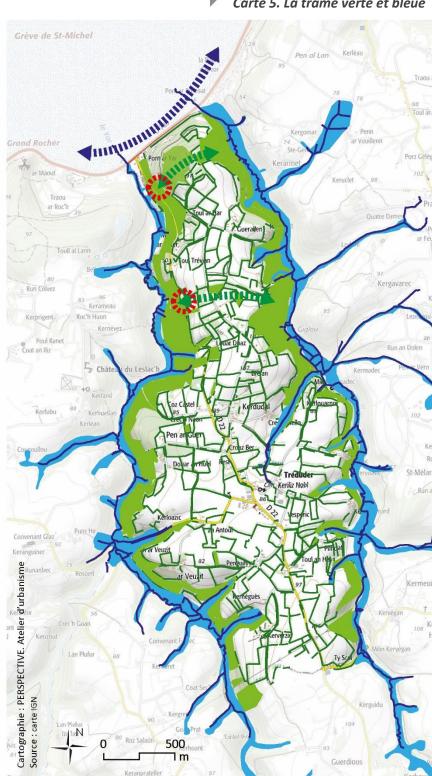
La cartographie présentée à la page suivante résume les éléments de la Trame Verte et Bleue à l'échelle communale.

Les principaux réservoirs de biodiversité sont constitués par les deux vallons alluviaux boisés, les espaces boisés du coteau maritime et les zones humides.

Des corridors écologiques sont identifiés. Ils assurent des connexions entre réservoirs de biodiversité et sont connectés aux territoires limitrophes.

Un élément potentiel de fragmentation est identifié. La RD 22 traversant la commune rompt les corridors créés par le bocage, et peut entrainer des cas de mortalité chez certains animaux.

Carte 5. La trame verte et bleue

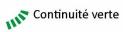


LA TRAME VERTE ET BLEUE

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

- Espaces boisés
- Zones humides

CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



Continuité bleue

Corridors bocage

Corridors «cours d'eau»

Zone de conflit

2. PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

L'ESSENTIEL

- Un patrimoine bâti remarquable, bien identifié
- Des typologies architecturales variées, marquées par un caractère rural et agricole

UN PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE

Le Trégor possède un patrimoine riche et relativement bien mis en valeur. Il constitue un élément essentiel du cadre de vie et de l'identité trégoroise.

Le patrimoine bâti de Tréduder a fait l'objet d'un recensement en 2004. Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'opération d'inventaire préliminaire à l'étude du patrimoine des communes littorales du département des Côtes-d'Armor menée conjointement par le Conseil Général et le Conseil Régional de Bretagne (service de l'Inventaire général du patrimoine culturel).

Cette enquête a permis de procéder au repérage de près de 49 œuvres datées entre le 15^{ème} siècle et le premier quart du 20ème siècle. Dans cet inventaire, 34 œuvres relèvent de l'architecture domestique et agricole (manoir, fermes), 5 de l'architecture religieuse, commémorative et funéraire (église, croix, ancien presbytère), 5 de l'architecture du génie civil (ancienne voie ferrée et chemins), 2 de l'architecture commerciale, 2 de l'architecture artisanale et industrielle (moulins) et 1 de l'architecture des équipements publics (mairie/salle polyvalente/bibliothèque).

Si la période contemporaine (19ème / 20ème siècle) reste, comme dans la plupart des cas, majoritairement représentée, on notera que la

production architecturale de l'époque moderne (16ème/18ème siècle) offre plusieurs témoignages localisés essentiellement dans les écarts.

Le patrimoine bâti protégé

Au sein du corpus, une œuvre, l'église paroissiale Saint-Théodore (excepté son clocher), est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 27 juin 1989. Son clocher est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 19 janvier 1911.

L'édifice date de la 1^{ère} moitié du 16^{ème} siècle, du 2^{ème} quart et du 3^{ème} quart du 17^{ème} siècle et conserve des éléments du 15^{ème} siècle (rosace au nord).

Les autres édifices

D'autres édifices, sans être classés monuments historiques, méritent d'être également signalés. Parmi eux peuvent être cités, la croix du cimetière, l'ancien presbytère, le manoir de Roscoat, la fontaine Saint-Tuder, le moulin Promadec, et le chemin de Kerlouarnio.

Un site archéologique

Un site archéologique a été identifié sur la commune. Il s'agit d'une enceinte, probablement d'époque médiévale, au lieu-dit Coz Castel.









LES PRINCIPALES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

La commune s'est développée au fil du temps, préservant de sa longue histoire des supports de mémoire et des modèles architecturaux reflets d'une culture rurale et résidentielle. Plusieurs modèles peuvent être identifiés :

L'architecture rurale à caractère agricole

Cette architecture reprend les caractéristiques de l'architecture agricole traditionnelle, qu'il s'agisse de son organisation, des matériaux utilisés (schiste et granite), de son orientation par rapport aux points cardinaux ou aux vents dominants, du jeu des ouvertures, du principe d'accumulations successives de fonctions (bâtiment principal, cour, puits, étables, etc.), du jeu entre les volumes principaux et annexes. Les volumes les plus fréquemment rencontrés présentent une hauteur limitée à R+1+Combles et possèdent des plans rectangulaires allongés.

Ces architectures présentent un potentiel de support de mémoire et d'ancrage identitaire fort d'une origine et d'une réalité rurale et agricole de la commune.

La maison de bourg

Constitutive d'une part importante de l'identité du centre bourg, les maisons de bourg sont associées aux secteurs de l'église et de la mairie.

Ces habitations peuvent reprendre le profil de la maison basse agricole avec un corps simple rectangulaire et un toit à deux pans. Elles sont principalement construites en granite et/ou schiste.

Cette architecture se caractérise par son homogénéité, son implantation en mitoyenneté, sur au moins une limite séparative, ses prospects qui vont de R+Combles à R+1+Combles, le nombre important de ses ouvertures, et leur composition symétrique rigoureuse.

Les maisons individuelles récentes

Issu des évolutions sociales et urbaines des années 1970 à nos jours, le modèle de la maison individuelle se décline en trois grands types : le pavillon des années 70-80, la maison de lotissement, l'habitat en auto construction (à Kerdudal).

Les équipements à caractère patrimonial

Les trois bâtis concernés sont le complexe mairie/bibliothèque/salle polyvalente (ancienne école), l'église et l'ancien presbytère (transformé en habitation).







3. RISQUES ET NUISANCES

L'ESSENTIEL

- Des risques naturels existants: inondation maritime, mouvement de terrain, tempête
- Des risques technologiques inexistants
- Une voie de circulation classée pour les nuisances sonores, en catégorie 4

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs, approuvé par arrêté préfectoral du 12 juin 2015, mentionne la présence sur la commune des risques suivants :

Risques naturels

- Submersion marine
- Retrait gonflement des argiles (faible)
- Mouvement de terrain
- Séisme (zone de sismicité faible)
- Tempête

Risques particuliers

- Rupture de digue
- Changement climatique
- Radon

La commune a notamment fait l'objet des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle suivante :

- Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : arrêtés du 29.12.1999
- Tempête : arrêté du 22.10.1987

LES RISQUES NATURELS

Le risque de submersion marine

Les submersions marines sont des inondations temporaires de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques désavantageuses (surcote due aux fortes dépressions et vents de mer) et marégraphiques sévères engendrant des niveaux marins importants et des conditions d'état de mer défavorables. Des débordements touchent ainsi les terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers et des franchissements atteignent les zones côtières les plus exposées. Les surcotes se propagent également dans les zones estuariennes.

Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures des fleuves et rivières. Elles sont liées à une élévation extrême du niveau de la mer due à la combinaison de plusieurs phénomènes (intensité de la marée, passage d'une tempête, vent qui exerce des frottements à la surface de l'eau, etc.)

Deux secteurs sont concernés à

Tréduder. Le principal est situé sur le cours d'eau du Roscoat, depuis son embouchure jusqu'au lieu-dit Milin ar Rivier. À noter que quelques habitations sont situées à proximité immédiate du périmètre des risques de submersion marine

sur le secteur de Pont ar Yar. Le second secteur, de taille très réduite, est situé à la limite de la commune, sur le territoire de Saint-Michel-en-Grève.

La commune a reçu en juillet 2013 le porter à connaissance risque « submersion marine » dans lequel il est précisé la mise en œuvre des mesures proposées au PLU, notamment celle d'éviter tout accroissement manifeste de la population dans les zones exposées. Il convient d'appliquer les dispositions de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme sur la base des cartographies et avec l'aide d'un guide dans l'application de l'outil juridique.

Le risque de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Le risque de mouvement de terrain peut avoir des causes multiples, l'érosion, les cavités souterraines ou encore le retrait et gonflement des argiles.

L'étude relative au retraitgonflement des sols argileux réalisée par le BRGM en février 2011 dans les Côtes d'Armor montre que la commune est impactée par ce phénomène : aléa faible (13,02 % de superficie).

Tréduder est concerné par un secteur à risque de chute de blocs / éboulement à Toul Trévian et d'un risque lié à une possible coulée à Guerallen.

Le risque de séisme

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous la forme d'ondes sismiques occasionnant la vibration du sol.

Le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français indique que le département du Finistère se situe en zone de sismicité faible (sismicité de niveau 2). Ainsi, les règles parasismiques sont obligatoires pour les bâtiments dont le permis de construire est déposé à partir du 1er mai 2011 en construction neuve ou travaux d'extension sur l'existant pour les bâtiments de catégorie 3 et 4 (arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique). Elles sont également obligatoires pour les travaux lourds pour les bâtiments de catégorie 4 (décret n°20120-1254 du 22 octobre 2012).

Le risque tempête

Par sa situation sur la côte atlantique, la commune est concernée par les risques de tempête. La prévention en ce domaine repose essentiellement sur les prévisions météorologiques et les bulletins d'alerte.

Météo France émet quotidiennement des cartes de vigilances, « Chacun doit se tenir au courant de l'évolution météorologique et se conformer aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics ».

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Aucun risque technologique, qu'il soit industriel, nucléaire, ou lié à la rupture de barrage et de digue n'est recensé sur la commune.

LES RISQUES PARTICULIERS littoral du fait, notamment, de la

Le risque de rupture de digue

Une digue est un remblai longitudinal, naturel ou artificiel dont la fonction principale est d'empêcher la submersion des basses terres la longeant par les eaux d'un lac, d'une rivière ou de la mer.

Le phénomène de rupture de digue correspond à une destruction partielle ou totale d'une digue.

Le risque de rupture de digue sur la commune est lié à la digue de Pont ar Yar. Cette dernière fait l'objet d'un classement en catégorie D d'après le décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques. Cela signifie que la hauteur de l'ouvrage est inférieure à 1 mètre et que la population protégée est inférieure à 10.

Le risque de changement climatique

Ce risque se rapporte à la fois aux risques naturels et aux risques technologiques. Il prend en compte les aléas, les enjeux humains et les matériels exposés.

Il comporte des enjeux importants, dont certains spécifiques au bord de mer comme l'érosion et la submersion marines. Le changement climatique risque de particulièrement impacter le littoral du fait, notamment, de la hausse attendue du niveau de la mer.

Le risque radon

On entend par risque radon, le risque de contamination au radon. Ce gaz radioactif d'origine naturelle représente plus du tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants. Il est présent partout à la surface de la planète à des concentrations variables selon les régions.

Dans plusieurs parties du territoire national, le radon accumulé dans certains logements ou autres locaux, peut constituer une source significative d'exposition de la population aux rayonnements ionisants.

Des mesures ont été effectuées sur tout le territoire classant le département des Côtes-d'Armor en zone prioritaire avec en moyenne 101 à 150 Bq/m³ (becquerel par mètre cube).

Ce classement en risque prioritaire impose d'effectuer des mesures de l'activité volumique en radon (mesures de dépistage) et des actions correctives (arrêté du 22 juillet 2004 du code de la santé).

Le département des Côtes-d'Armor étant prioritaire, une campagne de mesures a eu lieu dans les établissements recevant du public (arrêté interministériel du 22 juillet 2004).

Les bâtiments concernés sont :

- Les établissements d'enseignements, y compris les bâtiments d'internat
- Les établissements sanitaires et sociaux disposant d'une capacité d'hébergement
- Les établissements thermaux
- Les établissements pénitentiaires

POLLUTIONS ET NUISANCES

La pollution des sols

Les sites et sols pollués ou potentiellement pollués ont fait l'objet d'inventaires nationaux, depuis 1994, qui ont été archivés et sont régulièrement mis à jour, dans une base de données nationale intitulée BASOL. Aucun site n'est répertorié sur Tréduder.

La base de données BASIAS, qui recense les sites industriels et activités de service, en activité ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, recense 1 site. Il s'agit d'une ancienne décharge située au lieudit « Ker Vaziou » (N° identifiant : BRE2202153).

La pollution atmosphérique

Les sources émettrices de polluants dans l'atmosphère sont nombreuses et concernent tous les secteurs relatifs aux activités humaines (domestique, industrie, agriculture, transport, etc.). Ainsi, s'assurer d'une qualité de l'air acceptable est devenu une problématique environnementale et un enjeu de santé publique à ne pas négliger.

La Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, du 30 décembre 1996, précise qu'« Il est reconnu à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé et d'être informé de la qualité de l'air qu'il respire ». Ainsi

le Code de l'environnement (article L. 221-1 à L. 221-6) prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire. Le dispositif surveille la qualité de l'air extérieur et assure l'information, notamment en cas de pic de pollution.

L'association Air Breizh est un organisme de surveillance, d'étude et d'information sur la qualité de l'air en Bretagne. Agréée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), elle a pour missions :

- De mesurer en continu les concentrations dans l'air ambiant des polluants urbains nocifs (dioxyde de soufre (SO2), dioxyde d'azote (NO2), ozone (O3), monoxyde de carbone (CO), particules fines (PM10 et PM2.5), HAP, métaux lourds et Benzène)
- D'informer les services de l'Etat, les élus, les industriels et le public, notamment en cas de pic de pollution
- D'étudier l'évolution de la qualité de l'air au fil des années et de vérifier la conformité des résultats par rapport à la réglementation.

La station de Balzac, situé à Saint-Brieuc est la plus proche de Tréduder. À noter que le contexte (densité, circulation, activités industrielles) de Tréduder est bien plus favorable que celui de Saint-Brieuc.

La majorité des seuils réglementaires est respectée dans les Côtes d'Armor. Toutefois, 2 polluants connaissent des dépassements plus ou moins réguliers (O3 et PM 10).

Le dépassement du seuil d'information et de recommandation du public en particules PM10 a entraîné le déclenchement de la procédure à plusieurs reprises dans les Côtes d'Armor, notamment en février et mars mais aussi en décembre 2013.

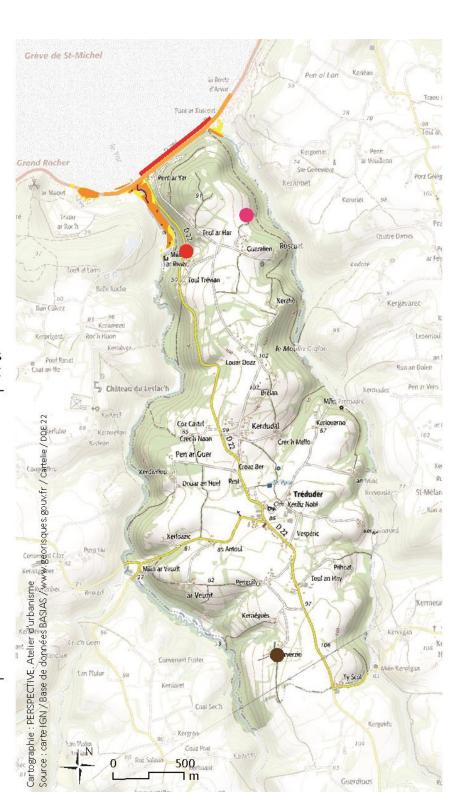
Les installations classées

Aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement n'est répertoriée à Tréduder.

Les nuisances sonores

En application de l'article 13 de la Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, les infrastructures de transport terrestre ont été classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent (la classe 1 étant la plus nuisible).

Sur la commune, la RD 786 a fait l'objet d'un classement infrastructure sonore de catégorie 4. Les constructions, extensions et surélévation de bâtiments, sur une largeur de 30 mètres de part et d'autre de la RD 786, doivent respecter des prescriptions acoustiques.



Kergren

 \neg m

Goaz Prat 500

ZONES BASSES LITTORALES EXPOSÉES AU RISQUE DE SUBMERSION MARINE

- Aléa fort / zones situées plus de 1m sous le Niveau Marin de Référence (NMR)
- Aléa moyen / zones situées entre 0 et 1m sous le Niveau Marin de Référence (NMR)
- Aléa lié au changement climatique / zones situées entre 0 et 40 cm au-dessus du Niveau Marin de Référence (NMR)

AUTRES RISQUES ET NUISANCES

- Éboulement / Toul Trévian
- Risque de coulée / Guerallen
- Ancienne décharge (donnée BASIAS) / Ker Vaziou

4. GESTION DES RESSOURCES

L'ESSENTIEL

- Des ressources en eau potable élevés et de bonne qualité.
- Le secteur résidentiel et celui du transport sont les plus gros consommateurs d'énergie à l'échelle départementale, dû notamment à la relative mauvaise qualité thermique du bâti plutôt ancien, et à la faible densité de logements qui entraîne des déplacements nombreux.
- ❖ Un potentiel de production d'énergie renouvelable existant sur le territoire par le développement de l'éolien. Les sols essentiellement agricoles sont peu adaptés à la mise en œuvre de central photovoltaïque.

LA RESSOURCE EN EAU

La qualité et la gestion

La ressource en eau et sa gestion constitue un enjeu majeur cadré par la mise en place d'une politique de l'eau. Cette politique, définie à l'échelle nationale dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, se décline ensuite à l'échelle régionale puis locale à travers les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

L'objectif est la gestion équilibrée et durable de l'eau en travaillant sur la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les moyens d'atteindre cet objectif passent par la préservation des eaux et de milieux aquatiques, une gestion adaptée au changement climatique et une amélioration du service public de l'eau et de l'assainissement. À l'échelle locale, elle se traduit également par la préservation des milieux naturels (zones humides, bocage,...) et de la biodiversité.

Tréduder est concernée par le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE de la Baie de Lannion dont il convient de rappeler les enjeux.

Le bassin Loire-Bretagne est identifié comme un district hydrographique qui correspond à l'échelle d'application du cadre de gestion et de protection des eaux définis par la directive cadre sur l'eau (DCE).

Le Schéma Directeur de Gestion et d'aménagement des Eaux 2016-2021 a été arrêté par le Préfet coordonnateur le 18 novembre.

Il fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour un bon état de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2021. Il indique les moyens pour y parvenir exprimés sous la forme d'orientations et de dispositions :

- Les orientations donnent la direction dans laquelle il faut agir.
- Les dispositions précisent pour chaque orientation les actions à mener et fixent le cas échéant des objectifs quantifiables.

Le programme de mesures associé au SDAGE identifie les actions clefs à mener par sous-bassin. Le SDAGE définit 14 orientations pour la gestion de l'eau. Ces orientations peuvent être regroupées en 4 grands thèmes :

- 1. Protéger le bon fonctionnement des milieux aquatiques qui est une condition clef du bon état de l'eau
 - Repenser les aménagements de cours d'eau.
 - Préserver les zones humides.
 - Préserver la biodiversité aquatique.
 - Préserver le littoral.

Préserver les têtes de bassin versant.

2. Lutter contre les pollutions

- Réduire la pollution par les nitrates.
- Réduire la pollution organique et bactériologique.
- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides.
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses.
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau.

3. Maîtriser la ressource en eau

Maîtriser les prélèvements d'eau.

4. Développer la conscience et la prévention du risque

- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques.
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers.
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Les collectivités et organismes publics doivent se conformer au SDAGE dans toutes leurs décisions d'aménagement. La police de l'eau s'y réfère dans la délivrance des autorisations.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), d'initiative locale, mettent en œuvre le SDAGE dans des zones géographiques correspondant à des sous-bassins ou ensemble de bassins, formant des unités cohérentes. Ils déclinent les orientations et les dispositions, en les complétant ou en les adaptant si nécessaire aux contextes locaux.

Le SAGE de la Baie de Lannion est actuellement en cours d'élaboration. Le projet devant encore être approuvé par arrêté préfectoral. Le projet s'organise autour de 5 enjeux clefs :

- Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales.
- Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques).
- Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques.
- Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques.
- Partager la stratégie par une gouvernance et une communication efficaces.

Le territoire doit considérer la préservation et la gestion des eaux souterraines, de surface, mais également littorales.
Aussi, le diagnostic qui suit décline ces différentes dimensions de la ressource en eau et les utilisations qui en découlent.

L'eau potable

L'objectif principal est de délivrer en permanence une eau de qualité à tous les usagers.

L'alimentation en eau potable de Tréduder est assurée par le syndicat de la Baie. Ce dernier regroupe quatre communes du littoral du Trégor : Plestin-les-Grèves, Plouzélambre, Saint-Michel-en-Grève et Tréduder. La production d'eau potable est réalisée à partir d'une prise d'eau dans le Yar.

À l'échelle du Trégor, le territoire possède un potentiel de production élevé qui permet de répondre à ses besoins et de transférer une partie de ses ressources vers des territoires moins bien dotés. À l'échelle du syndicat de la Baie, les besoins sont évalués à 2 100 m³ journalier pour un potentiel de protection d'environ 4 100 m³ (source : SCoT du Trégor). L'abondance apparente de la ressource ne doit toutefois pas occulter les enjeux de la gestion de l'eau, notamment en termes de qualité et de temporalité.

L'eau distribuée aux abonnés du syndicat d'eau de la Baie est régulièrement analysée avant sa mise en distribution. Les résultats des différentes analyses, réalisées en autocontrôle par le syndicat ou dans le cadre du contrôle sanitaire par la délégation territoriale des Côtes-d'Armor de l'Agence régionale de santé de Bretagne, montrent une eau conforme aux normes en vigueur.

L'assainissement collectif et individuel

Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en août 1997 proposant plusieurs scénarios collectif-non collectif. Le conseil municipal avait retenu la proposition de solution collective sur l'ensemble du bourg.

Une station d'épuration par filtre à sable est installée sur la partie nord du bourg depuis 2006. Ce type de traitement privilégie une approche biologique en utilisant la capacité épuratoire naturelle des bactéries. La station reproduit le cycle de dégradation qui s'opère dans les sols et des milieux aquatiques. La capacité équivalenthabitants de la station est de 170, pour une population raccordée évaluée à 76 en 2013 (source : SAGE de la Baie de Lannion).

Les eaux usées de nos habitations nécessitent d'être évacuées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement. Qualité de l'eau distribuée (source : ARS, juin 2015)

Bactériologie : 24 prélèvements conformes aux limites de qualité réglementaires sur 24 réalisés.

Nitrate

Source de	Nombre de	Ni	trate (mg	/L)	Limite de	Conformité	
données	prélèvements	Min.	Moy.	Max.	qualité (mg/L)	Conformite	
ARS de Bretagne	24	-	23	31	50	100 %	

Pesticides : 8 prélèvements conformes sur 8 prélèvements réalisés sur l'eau mise en distribution.

Autres paramètres chimiques : 1 non-respect ponctuel de la référence de qualité en manganèse et en turbidité (témoignant de la limpidité de l'eau) a été observé au bourg de Plouzélambre.

L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural.

Les principales dispositions concernant l'assainissement non collectif sont inscrites dans le code général des collectivités territoriales et le code de la santé publique. Le décret n°2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées précise que « peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un système de collecte des eaux usées ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour

l'environnement et la salubrité publique, soit parce que son coût serait excessif. ».

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Lannion Trégor Agglomération a réalisé un état des lieux des dispositifs d'assainissement non collectif sur la commune de Tréduder. 32 % sont jugées non satisfaisant (source: SAGE de la Baie de Lannion), c'est-à-dire présentant des risques sanitaires et/ou des risques de pollution (rejet direct dans le milieu: cours d'eau, fossé, etc.) ou ayant la forme de puits perdus.

Une étude d'aptitude à l'assainissement individuel a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du dernier POS. Cette dernière révèle une bonne aptitude à l'assainissement individuel sur la partie centrale du bourg (périmètre du lotissement communal, de la ferme du bourg et de la mairie) et une aptitude médiocre sur le reste du bourg.

La qualité de l'eau

L'artificialisation des sols imperméabilise leur surface et engendre de nombreuses conséquences environnementales, notamment sur la ressource en eau. L'imperméabilisation des sols concentre le ruissellement et intensifie le transfert de sédiments chargés de contaminants des sols vers les cours d'eau (engrais azotés ou phosphatés, hydrocarbures, métaux lourds, produits phytosanitaires).

Les masses d'eau de surface du Yar et du Roscoat présentent un relativement bon état tandis que les masses d'eaux souterraines présentent un état médiocre (source : SAGE de la Baie de Lannion).

Dans le Yar, il a été observé entre 2008 et 2012 des concentrations en nitrates supérieures à l'objectif 2015 du Plan de lutte contre les algues vertes : les concentrations en carbone organique sont supérieures au bon état DCE (Directive Cadre sur l'Eau) ; la concentration en nitrates est inférieure à la norme DCE mais supérieure à l'objectif fixé dans le projet de territoire à très basses fuites d'azote.

Le Roscoat présente des concentrations en nitrates légèrement supérieures à l'objectif 2015 du Plan de lutte contre les algues vertes : la concentration en nitrates est, à l'instar de celle observée dans le Yar, inférieure à la norme DCE mais légèrement supérieur à l'objectif fixé dans le projet de territoire à très basses fuites d'azote.

La masse d'eau côtière présente quant à elle un état médiocre. Le comité des bassins versants de la Lieue de Grève (Lannion-Trégor Communauté et Syndicat d'adduction d'eau de la Baie) a été créé en 2000 pour porter le programme de lutte contre les algues vertes et de préservation de la qualité de l'eau sur les bassins versants de la Lieue de Grève. Un plan d'action a été élaboré avec pour objectif d'aboutir à un territoire à très basses fuites d'azote. Il s'agit de lutter contre la prolifération rapide et l'accumulation des algues vertes. Ce phénomène d'eutrophisation est dû à un apport azoté d'origine agricole essentiellement, ainsi qu'à un apport de phosphate, d'origines diverses.

Il est précisé que si aucun classement de la qualité des eaux de baignade n'est réalisé à Tréduder, ceux réalisés à Saint-Michel-en-Grève témoignent de la mauvaise qualité des eaux et des problèmes de pollution sur la partie est de La Lieue de Grève.

LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte des déchets ménagers est assurée par les services de Lannion Trégor Communauté. Le traitement est quant à lui assuré par le syndicat SMITRED Ouest d'Armor.

Le tri sélectif en porte à porte est instauré depuis 2009. Il porte sur les déchets ménagers résiduels et les déchets recyclables hors verre. Certains déchets sont collectés en apport volontaire : les verres et les journaux (un point de collecte existe dans le bourg), les bios déchets, bois, ferrailles, etc.

La déchetterie la plus proche de la commune est celle de Plestin-les-Grèves. Elle collecte les déchets qui ne rentrent pas dans le schéma de la collecte classique des ordures ménagères. Après un stockage transitoire, ces déchets sont valorisés dans des filières adaptées ou éliminés dans les installations destinées à les recevoir.

Depuis le début de l'année 2012, un centre de tri haute - technologie a été inauguré à Valorys (PLUZUNET) permettant de trier et de recycler d'avantage de déchets. Il répond aux attentes du Grenelle de l'environnement qui souhaite traiter 75 % des déchets en 2015. Suite à la mise en place de la collecte du tri sélectif en porte à porte, les résultats observés en 2014 semblent assez satisfaisants : le taux de refus sur la chaîne de tri à l'usine de Valorys était alors de 7,53 %.

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La France dans la « Loi de programme sur les orientations énergétiques – Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 » a définit un programme d'actions en vue d'économiser les énergies et développer les énergies renouvelables. Plus récemment, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a été définitivement adoptée le 23 juillet 2009. Cette loi place la lutte contre le réchauffement climatique au premier rang des priorités.

Dans ce contexte, le département des Côtes d'Armor a priorisé, dans sa politique énergétique durable, la maîtrise de la consommation et le développement des énergies renouvelables pour réduire sa dépendance énergétique. Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est le document qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels du département visant à atténuer et à lutter contre le réchauffement climatique et à s'y adapter, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Il est définit, à l'échelle départementale, pour la période 2013-2018.

La quantité globale de gaz à effet de serre émis sur l'ensemble du territoire de Côtes d' Armor est estimée en 2005 à 5 095 000 tonnes éq. CO2 /an (soit 9 tonnes éq. CO2 / an et par habitant). Deux grandes composantes en termes d'émissions de GES sont prédominantes : le logement (résidentiel et tertiaire) pour 25% et les déplacements (voyageurs et fret) pour 24%.

Plus globalement, le secteur résidentiel, comme dans de nombreux départements français, est le plus gros consommateur d'énergie. Dans les Cotes d'Armor, il représente 40 % des consommations en 2009, et même 54 % si on y ajoute le tertiaire (contre 48,6 % en Bretagne), dû en grande partie à la faible densité de logements et à une relative mauvaise qualité thermique du bâti plutôt ancien.

Le transport est le deuxième secteur le plus énergivore avec respectivement 16 % et 7 % pour le transport de voyageurs et le transport de marchandises.

L'importance des émissions et consommations liées au transport de personnes s'explique par l'augmentation des distances quotidiennes parcourues (domicile - travail, loisirs, achats), en lien avec la périurbanisation des agglomérations et à la diminution de l'offre d'emplois et de services en zone rurale.

Plus de 49 % des énergies consommées sur le département sont directement d'origine fossile.

Potentiels de production d'énergies renouvelables sur le territoire

Le potentiel d'installation de grand éolien est possible sur le territoire. Le schéma régional éolien établit, à titre indicatif, la liste des communes situées en zones favorables. Tréduder fait partie de cette liste. La topographie de la commune et l'existence d'un plateau agricole ouvert permet d'envisager le développement de grand éolien. Les petites éoliennes et éoliennes urbaines pourraient également se développer mais, en l'absence de tarif d'achat d'électricité privilégié, le déploiement restera sans doute balbutiant.

La production électrique solaire repose sur différents types d'installations photovoltaïques (installations en toitures résidentielle ou industrielle, sur bâtiments agricoles ou centrales au sol). Les installations en toiture résidentielle concernent un grand nombre des projets de petite puissance. La limite physique (gisement brut) est le nombre de toitures orientées au sud sans masque. Une centrale au sol classique représente l'équivalent, en termes de production, de 1000 installations en toitures résidentielles. Aucun projet d'envergure n'est aujourd'hui connu sur la commune.